

LE SYAGE EN ACTION



2025

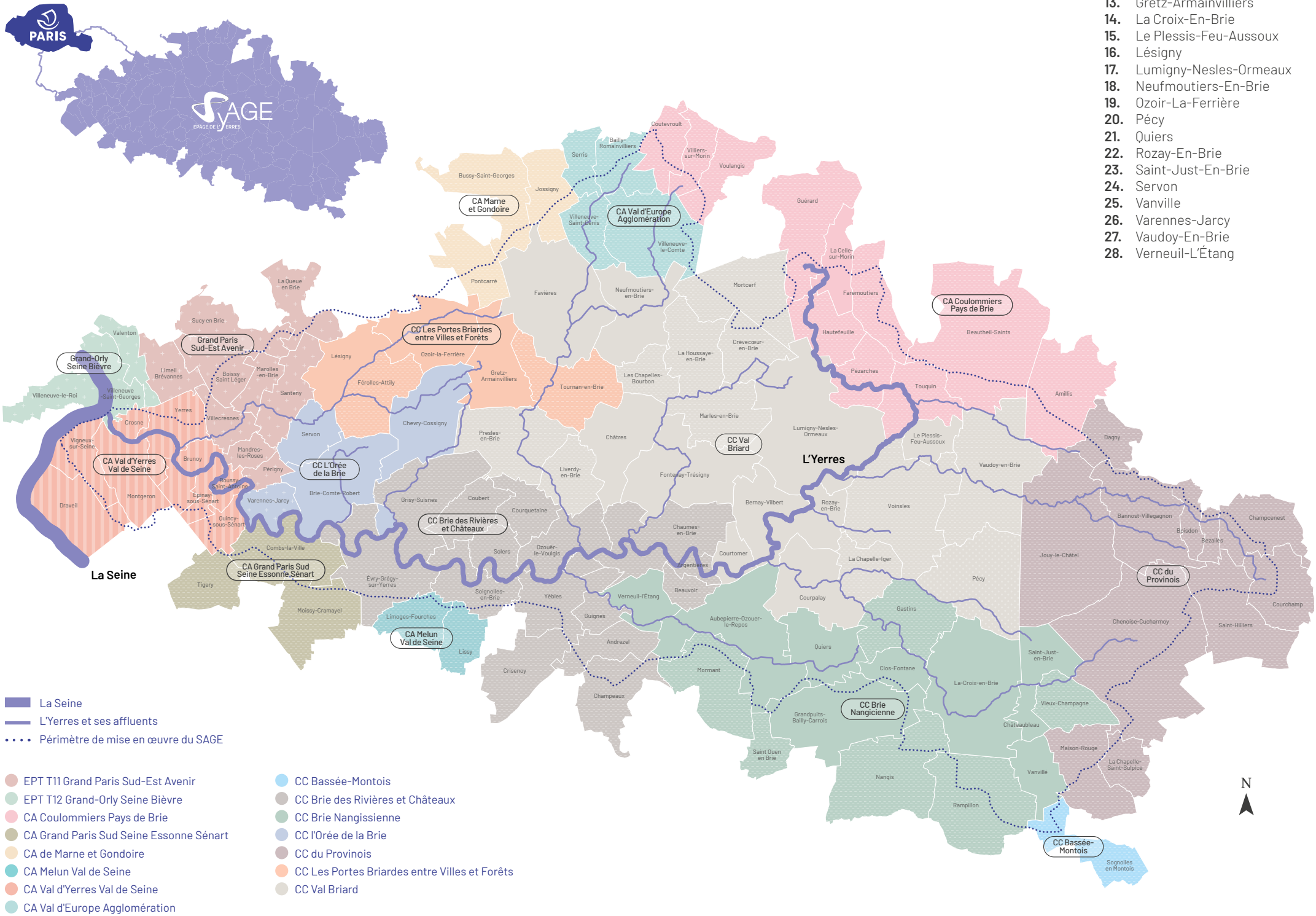
RAPPORT D'ACTIVITÉ

**BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE**

L'île de Brunoy offre un véritable havre de verdure

LE TERRITOIRE DU SYAGE

Le SyAGE est un syndicat mixte à la carte composé de 16 intercommunalités et une commune (Varennes-Jarcy) qui adhèrent pour plusieurs compétences. 8 syndicats et 27 communes adhèrent à la compétence « mise en œuvre du SAGE ». L'établissement opère sur un territoire qui regroupe 118 communes réparties sur trois départements : l'Essonne, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne.



COMMUNES

1. Aubepierre-Ozouer-Le-Repos
2. Bernay-Vilbert
3. Brie-Comte-Robert
4. Chateaubateau
5. Chartres
6. Chevry-Cossigny
7. Clos-Fontaine
8. Courpalay
9. Courtomer
10. Favieres-en-Brie
11. Fontenay-Trésigny
12. Grandpuits-Bailly-Carrois
13. Gretz-Armainvilliers
14. La Croix-En-Brie
15. Le Plessis-Feu-Aussoux
16. Lésigny
17. Lumigny-Nesles-Ormeaux
18. Neufmoutiers-En-Brie
19. Ozoir-La-Ferrière
20. Pécly
21. Quiers
22. Rozay-En-Brie
23. Saint-Just-En-Brie
24. Servon
25. Vanville
26. Varennes-Jarcy
27. Vaudoy-En-Brie
28. Verneuil-L'Étang

EPCI

29. Metropole Du Grand Paris (MGP). Pour les communes de Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Perigny-Sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges
30. EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) Pour Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes via la MGP, pour la compétence GeMAPI
31. EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Pour Valenton, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges via la MGP, pour la compétence GeMAPI
32. CA Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS)
33. CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (CA GPSES) : Combs-la Ville, Moissy-Cramayel et Tigery
34. CA Marne Et Gondoire : Bussy-Saint-Georges, Jossigny et Pontcarré
35. CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA) : Bailly-Romainvilliers, Serris, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis
36. CA Melun Val De Seine (CAMVS) : Limoges-Fourches et Lissy
37. CA Coulommiers Pays De Brie (CACPB) : Amillis, Beauthel-Saints, La Celle-sur-Morin, Coutevroult, Dagny, Faremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Pézarches, Touquin, Villiers-sur-Morin, Voulangis
38. CC Val Briard
39. CC Les Portes Briardes Entre Villes Et Forêts (CCPBVF)
40. CC Brie Des Rivières Et Châteaux (CCBRC)
41. CC Du Provenois : Bannost-Villegagnon, Bézalles, Boisdon, Champcenest, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chenoise-Cu-charmoy, Courchamp, Jouy-le-Chatel et Maison-Rouge-en-Brie et Saint-Hilliers
42. CC L'Orée De La Brie
43. CC Bassée Montois : Sognolles-en-Montois
44. CC Brie Nangissienne : Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Chateaubateau, Clos-Fontaine, La Croix-en-Brie, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Étang et Vieux-Champagne
45. SI Adduction D'Eau Potable D'Assainissement De La Région De La Houssaye-En-Brie
46. SM Alimentation En Eau Potable De La Région De Tournan-En- Brie
47. SIVU Brie Pour Le Raccordement A Valenton (SIBRAV)
48. SIVU Collecte Et Traitement Des Eaux Usées (SICTEU)
49. SMF Assainissement Des Boues (SMAB)
50. SI Adduction D'Eau De La Région De Touquin
51. SIVU SIAEP Andrezel Verneuil-L'Étang Yèbles
52. SMF Alimentation En Eau Potable De La Brie Boisée

CODE COULEUR

- les collectivités adhérant à l'assainissement, à la GeMAPI et à la mise en œuvre du SAGE
- les collectivités adhérant à la GeMAPI et à la mise en œuvre du SAGE
- les collectivités adhérant à l'assainissement et à la mise en œuvre du SAGE

SIGNIFICATION DES ABRÉVIATIONS

- EPT Etablissement Public Territorial
- CA Communauté d'Agglomération
- CC Communauté de Communes
- SI Syndicat Intercommunal
- SM Syndicat Mixte
- SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- SMF Syndicat Mixte Fermé



2025

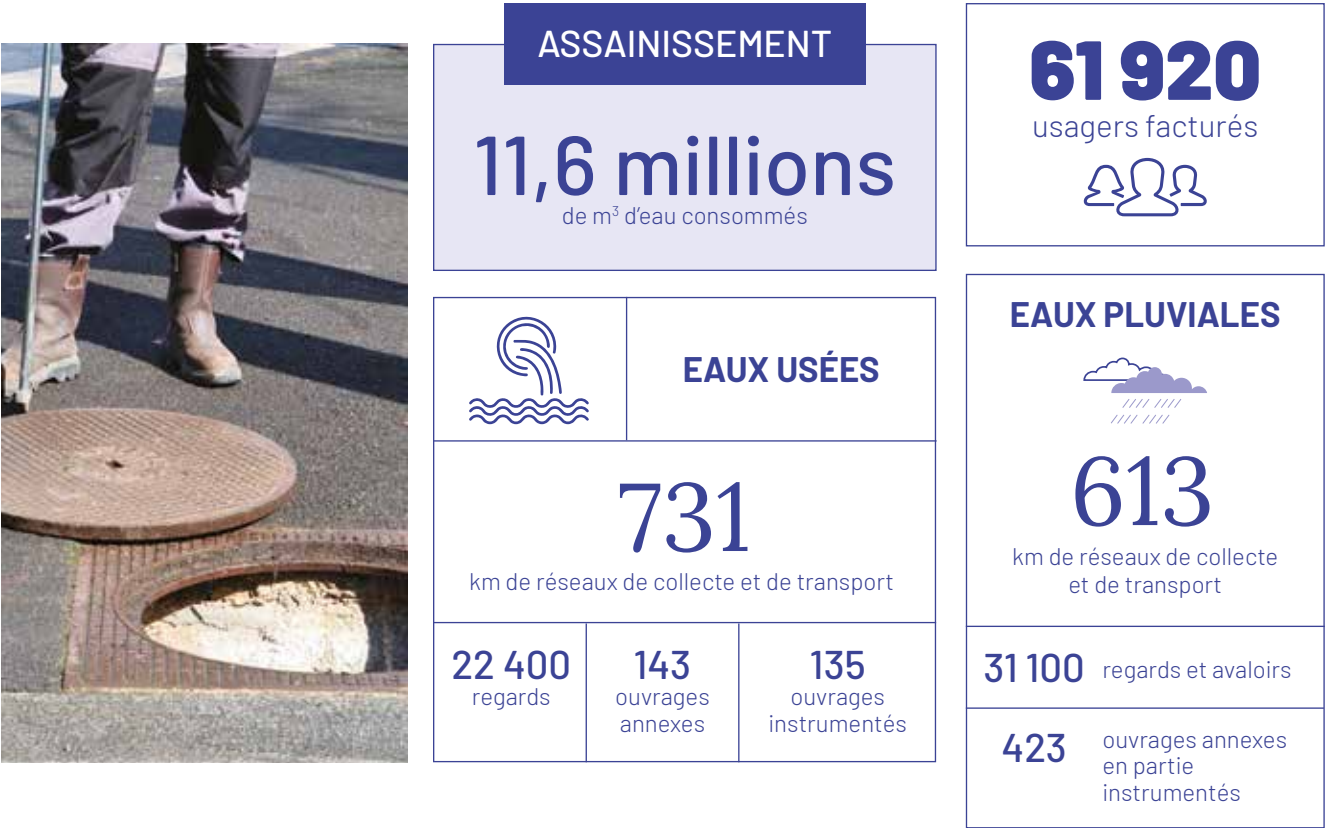
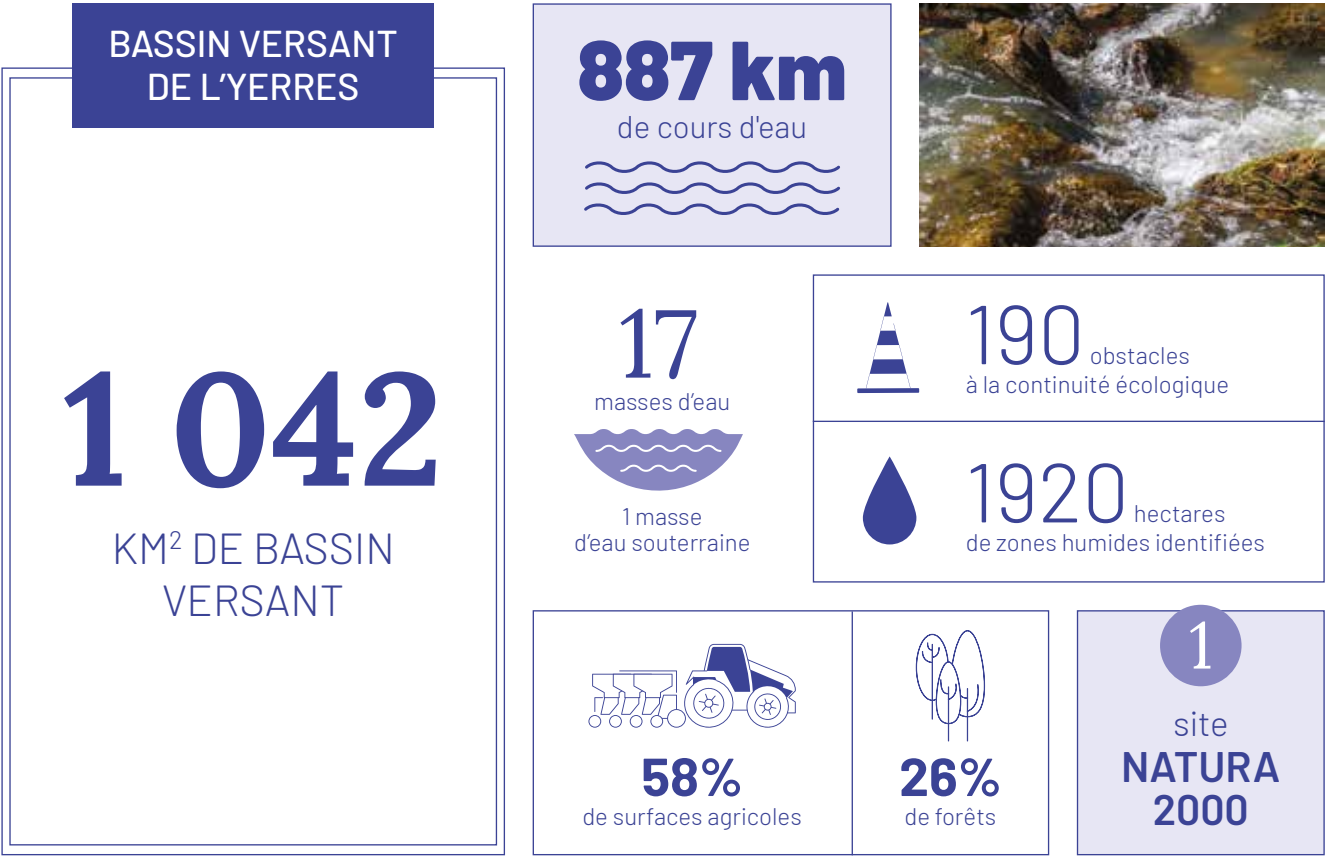
RAPPORT D'ACTIVITÉ

disponible au
format numérique

syage.org



CHIFFRES CLÉS



BUREAU SYNDICAL 2020-2026

PRÉSIDENT
Romain COLAS

Maire de Boussy-Saint-Antoine
Vice-Président CA Val d'Yerres Val de Seine

VICE-PRÉSIDENTS

01 Philippe CHARPENTIER
CA Melun Val de Seine

02 Thomas CHAZAL
CA Val d'Yerres Val de Seine

03 Bruno GALLIER
CA Val d'Yerres Val de Seine

04 Didier GONZALES
EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre

05 Marc CUYPERS
CC Val Briard

06 Michaël DAMIATI
CA Val d'Yerres Val de Seine

07 Guy USSEGLIO-VIRETTA
Gretz-Armainvilliers / SMAB / SICTEU
SIAEP de Tournan / CC Portes Briardes

08 Caroline NGUYEN
EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre

09 Nicolas DUCELLIER
EPT 11 Grand Paris Sud-Est Avenir

10 Sylvie DONCARLI
CA Val d'Yerres Val de Seine

11 Christian GHIS
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

12 Christian FERRIER
CA Val d'Yerres Val de Seine

13 Gilles CARBONNET
CA Val d'Yerres Val de Seine

ASSEESSEURS

Jean-Marc CHANUSSOT
CC Brie des Rivières et Châteaux

Gilles TROUVÉ
EPT 11 Grand Paris Sud-Est Avenir

Patrick VORDONIS
Ozoir-la-Ferrière

Cécile SPANO
EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre

Max GRANDISSON
Vaudoy-en-Brie / CC Val Briard

Vanessa HANNI
EPT 11 Grand Paris Sud-Est Avenir

Jean-Claude DELAUAUX
Rozay-en-Brie

Bertrand REMOND
Aubepierre Ozouer-le-Repos

SECRÉTAIRE

Charles DARMON
Varennnes-Jarcy/CC L'Orée de la Brie

BUREAU SYNDICAL
2026-2032



Romain COLAS

CA Val d'Yerres
Val de Seine

Président du SyAGE,
Maire de Boussy-Saint-Antoine
Vice-Président CA
Val d'Yerres Val de Seine

01



Marc CUYPERS

CC Val Briard

Protection et restauration
des milieux aquatiques,
ruissellement, relations
au monde agricole
et réforme des statuts

02



Vanessa HANNI

EPT 11 Grand Paris
Sud-Est Avenir

Prévention des inondations

03



Thomas CHAZAL

CA Val d'Yerres
Val de Seine

Assainissement

04



Sylvie DONCARLI

CA Val d'Yerres
Val de Seine

Conformités et performance
environnementale
dans le domaine privé

05



Philippe CHARPENTIER

CA Melun Val de Seine

Finances et prospective
budgétaire

06



Caroline NGUYEN

EPT 12 Grand-Orly
Seine Bièvre

Seine et confluence

07



Jérôme MEUNIER

CA Val d'Yerres
Val de Seine

Restauration des continuités
écologiques et liaison verte
en milieu urbain

08



Christian GHIS

CA Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart

NATURA 2000

09



Didier GONZALES

EPT 12 Grand-Orly
Seine Bièvre

Gestion des eaux pluviales, zéro
rejet, désimperméabilisation
des espaces publics
et relations avec la MGP

10



Michaël DAMIATI

CA Val d'Yerres
Val de Seine

Relations usagers
et monde associatif

11



Marième TAMATA-VARIN

CC Brie des Rivières
et Châteaux

Mise en œuvre du SAGE
et urbanisme

12



Benoit SCHMIT

CC Les Portes Briardes
entre Villes et Forêts

Bon état des eaux et lutte
contre les pollutions

13



Christian FERRIER

CA Val d'Yerres Val de Seine

Commande publique

SECRÉTAIRE

Max GRANDISSON
CC Val Briard

ASSEESSEURS

Pascal ODOT
CA Val d'Yerres Val de Seine

Cécile SPANO
EPT 12 Grand-Orly
Seine Bièvre

Arnaud VÉDIE
EPT 11 Grand Paris
Sud-Est Avenir

Stéphane RABANY

EPT 11 Grand Paris
Sud-Est Avenir

Éric BOBET

CC Val Briard / SMAEP Tournan

Bertrand RÉMOND

CC Brie Nangissienne

Jonathan WOFSY

CC l'Orée de la Brie

Manuel MACHADO

Ozoir-la-Ferrière



L'Yerres serpente au bord de la Liaison Verte à Montgeron

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	P/07
ÉDITO DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	P/09
TARIFS & CONTRIBUTIONS DES COMMUNES	P/10
LE BUDGET EN DÉTAIL	P/12
QUI CONTACTER AU SYAGE ?	P/13
ORGANIGRAMME DU SYAGE	P/78
LE SYAGE	P/80

0 1

Politique de l’eau

Les enjeux	P/16
FOCUS SAGE de l’Yerres	P/17



Contrat de Territoire Eau et Climat – Trame Verte et Bleue du bassin versant de l’Yerres	P/20
Schéma Régional de Cohérence Écologique	P/22

0 2

Prévention des inondations

Les enjeux	P/26
------------	------



FOCUS Belleplace-Blandin	P/27
ZEC d’Armainvilliers	P/30
ZEC du Bois de Rosay	P/31
Dispositif ALABRI	P/32
Analyse de vulnérabilité des ouvrages ARP	P/33
Données	P/34
Outils de surveillance	P/35

0 3

Gestion des eaux pluviales

Les enjeux P/38

FOCUS P/39
Marché Saint-Hubert
Concy-Chalandray & ru de la Navette



Interactions des services P/43
Principe du "zéro rejet" P/44
Urbanisme et eaux pluviales P/45

0 4

Protection & renaturation des milieux aquatiques



Les enjeux P/48
FOCUS P/49
Barrage de Rochopt
Travaux Île Panchout P/52
Travaux d'entretien des cours d'eau P/54
Restauration mare de Touquin P/55
Fontenay-Trésigny P/56
études de faisabilité
Natura 2000 P/57

0 5

Pollution

Les enjeux P/60

FOCUS P/61
Petite Fosse Montalbot
Interactions des services P/63



Travaux Baignade en Seine P/64
Le défi des regards mixtes P/65
Travaux rue Eugénie-le-Guillernic P/66
Contrôle des installations P/67
Zonage d'assainissement P/69

0 6

Patrimoine

Les enjeux P/72

FOCUS P/73
Patrimoine ouvrages
Contrôles assainissement P/74
Interactions des services P/75
Travaux : zoom sur trois chantiers P/76



La Liaison Verte P/77



Les platelages en bois de la Liaison Verte contribuent à préserver la faune et la flore des zones humides

EDITO**Romain****COLAS**

Président du SyAGE



Ce rapport d'activité 2025 intervient à un moment singulier : celui de la fin du mandat d'un comité syndical et le début du mandat de l'instance renouvelée. Il ne s'agit donc pas seulement de dresser un bilan annuel, mais de rendre compte d'une action publique conduite sur plusieurs années, au service d'un territoire, de ses habitants et de ses usagers, et d'établir une vision la plus claire et la plus complète possible à celles et ceux qui ont à poursuivre cette mission.

Notre ambition ? Une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, où tous les sujets sont interconnectés : prévention des inondations, gestion des eaux usées et des eaux pluviales, restauration des milieux, lutte contre les pollutions, accompagnement des collectivités et gestion patrimoniale. Cette vision globale nous permet d'agir efficacement et de construire des solutions durables.

Au fil des années, des projets structurants ont vu le jour : restauration de continuités écologiques, modernisation des réseaux, aménagement de Zones d'Expansion de Crues, renforcement des dispositifs de prévention, ou encore la révision du SAGE de l'Yerres. Ces réalisations sont le fruit d'une stratégie collective, portée par l'engagement des élus et l'expertise des équipes.

Ce rapport d'activité est conçu comme un outil de transmission. Il permet non seulement de comprendre ce qui a été accompli, mais aussi d'appréhender les dynamiques en cours et les perspectives pour l'avenir. Il constitue ainsi un socle solide pour les nouveaux élus, afin qu'ils puissent s'appuyer sur une vision consolidée du territoire et de ses enjeux.

Plus qu'un simple bilan, ce rapport témoigne d'une conviction : celle qu'une politique de l'eau ambitieuse, territoriale, cohérente, et à la bonne échelle, est un levier essentiel pour l'adaptation de nos territoires et la protection durable des populations.



Le pont métallique de Périgny enjambe la rivière à proximité de la cascade



Le rapport d'activité 2025 que vous vous apprêtez à lire donne à voir l'étendue des actions que mène le SyAGE pour la mise en œuvre des compétences dont le Syndicat a la charge. Organisé pour la première fois en six grandes thématiques qui reflètent ses principales missions et les enjeux du territoire, ce document met en lumière la cohérence des politiques publiques déployées par notre structure.

L'année écoulée a ainsi été marquée par la poursuite d'opérations structurantes de prévention des inondations comme la Zone d'Expansion des Crues à Ozoir-la-Ferrière ou la poursuite du projet de la grande ZEC du Bois de Rosay, de restauration de la continuité écologique et des zones humides, notamment à l'île Panchout à Yerres et au parc du château à Fontenay-Trésigny, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, à l'image du chantier du marché Saint-Hubert avec la désimperméabilisation du parking à Montgeron et, globalement, par la préservation de la ressource en eau.

Elle a également vu l'adoption de la révision du SAGE de l'Yerres, document stratégique qui guidera l'action des acteurs de l'eau du bassin versant pour les années à venir.

Nous tenons particulièrement à saluer l'engagement des 110 agentes et agents du SyAGE des sites de Montgeron et de Rozay-en-Brie dont l'expertise, le professionnalisme et l'investissement quotidiens permettent de conduire ces projets au service des collectivités, des habitants et des usagers, de l'amont à l'aval.

Au-delà des réalisations de l'année, ce rapport illustre la mobilisation collective de l'établissement et de ses élus pour répondre aux enjeux environnementaux, techniques et humains liés à la gestion de l'eau qui deviennent, chaque année, toujours plus essentiels.

TARIFS & CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

RECETTES GeMAPI 2025

6,2 millions
d'euros

14,30 €

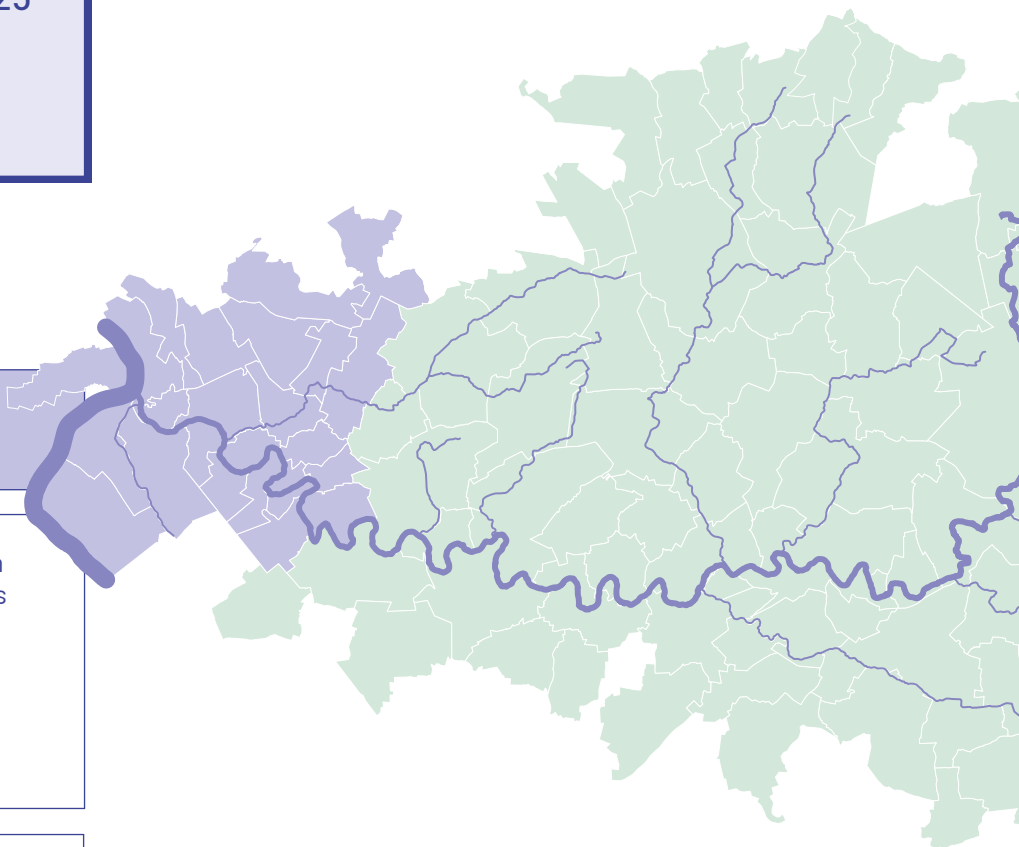
PAR AN / PAR HABITANT

pour les communes du bassin
versant Seine et/ou de l'Yerres

Draveil
Vigneux-sur-Seine
Villeneuve-Saint-Georges
Valenton
Villeneuve-le-Roi

pour les collectivités concernées
par la Liaison Verte / par habitant

Brunoy
Crosne
Épinay-sous-Sénart
Montgeron
Quincy-sous-Sénart
Yerres
Boussy-Saint-Antoine
Varennnes-Jarcy
Villecresnes
Mandres-les-Roses
Périgny-sur-Yerres
Santeny
Marolles-en-Brie



LES FINANCES AU SERVICE DE L'ACTION DU SYAGE

Le service des Finances assure **la programmation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie budgétaire et financière du syndicat** ; son équipe veille à la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget. Mais il joue aussi, par exemple, un rôle essentiel dans le soutien aux acteurs engagés pour la préservation des cours d'eau et de la biodiversité. **Chaque année, il assure l'instruction et le versement des subventions attribuées aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)**, partenaires historiques du SyAGE dans la connaissance et la valorisation des milieux aquatiques. En 2025, 7 AAPPMA ont été soutenues pour un montant de 16 700 euros.

Il contribue également à la **mise en œuvre des dispositifs d'aide destinés aux particuliers engagés dans la mise en conformité de leurs installations d'assainissement**. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il assure, avec le service Contôles, le suivi administratif et financier de ces aides : réception des dossiers, vérification de leur éligibilité, gestion des conventions financières, suivi des versements et contrôle de l'utilisation des fonds.

ASSAINISSEMENT



EAUX PLUVIALES

Le tarif est fixé par le SyAGE à

38,80 €

PAR AN / PAR HABITANT

payé par les adhérents
(EPT 11 et 12, CAVYVS
et Varennes-Jarcy)

EAUX USÉES

La redevance Assainissement payée par la facture
d'eau se décompose en :

1 part



votée par le Syndicat chaque année

0,99 €/m³
depuis 2021

1 part

délégataire

0,4017 €/m³

FACTURE D'EAU

FACTURE MOYENNE 120m³

En 2025, le montant moyen
de la part assainissement était de**360,52 € /an****118,8 €**soit **32,6%** de la part
assainissement

Part délégataire

48, €soit **13,2%** de la part
assainissement

+ REDEVANCE TRAITEMENT (SIAAP)

119,4€ (91)**178,4€** (94)

VILLENEUVE-LE-ROI

178,4€ + 81,52€
(DAQUAMA)REDEVANCE AESN **10,68 €****8,88 €**

PAR AN / PAR HABITANT

PRÈS DE

75%

DU TERRITOIRE

CONTRIBUTION MISE EN ŒUVRE
DU SAGE DE L'YERRES**0,32 €**

PAR AN / PAR HABITANT



Elle correspond à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et permet de financer la gouvernance, l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le suivi de la politique de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

BUDGET 2025

01 LE BUDGET PRINCIPAL : M57

Il comprend les charges communes du SyAGE (charges de personnel, charges générales liées aux bâtiments...) et la compétence GeMAPI.

Il est financé principalement par les contributions des collectivités membres et la participation aux charges communes (participation du budget assainissement et du budget de mise en œuvre du SAGE de l'Yerres) et les subventions.

02 LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : M49

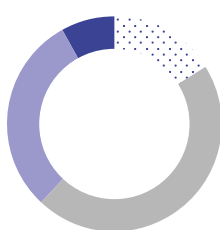
– La partie Eaux Usées est financée par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

– La partie Eaux Pluviales est financée par la contribution des collectivités membres à laquelle s'ajoutent les subventions.

03 LE BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES : BUDGET ANNEXE M57

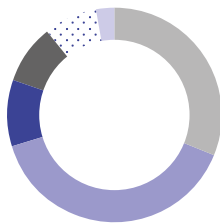
Il comprend : l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres et une partie de l'animation du CTEC TVB. Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence.

RECETTES



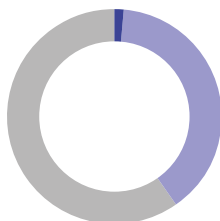
RECETTES GeMAPI et CHARGES COMMUNES M57 13 535 280 €

- Subventions
2 209 328 € - 16,3%
- Contributions GeMAPI
6 210 981 € - 45,9%
- Participations aux charges communes
4 050 259 € - 29,9%
- Autres recettes (FCTVA...)
1 064 712 € - 7,9%



RECETTES ASSAINISSEMENT M49 30 902 799 €

- Contributions eaux pluviales
10 881 277 € - 32,1%
- Redevance assainissement
13 301 469 € - 39,2%
- Subventions
3 314 583 € - 9,8%
- Emprunt
3 000 000 € - 8,9%
- FCTVA
2 548 983 € - 7,5%
- Autres recettes (compte 45...)
866 487 € - 2,6%



RECETTES SAGE M57 317 575 €

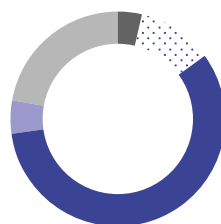
- Subventions et participations
189 295 € - 59,6%
- Contributions des collectivités
123 287 € - 38,8%
- Autres (FCTVA...)
4 993 € - 1,6%

DÉPENSES



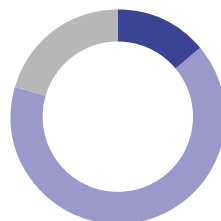
DÉPENSES GeMAPI et CHARGES COMMUNES M57 13 180 588 €

- Charges de fonctionnement
2 595 044 € - 19,7%
- Charges de personnel
3 981 196 € - 30,2%
- Dépenses d'équipement
6 356 668 € - 48,2%
- Remboursement d'emprunt
247 680 € - 1,9%



DÉPENSES ASSAINISSEMENT M49 39 964 600 €

- Charges de fonctionnement
8 127 263 € - 20,4%
- Charges de personnel
18 395 544 € - 5%
- Dépenses d'équipement
21 430 650 € - 58%
- Remboursement d'emprunt
4 190 930 € - 11,3%
- Autres dépenses d'investissement
1 376 213 € - 3,7%



DÉPENSES SAGE M57 164 688 €

- Dépenses de fonctionnement
33 682 € - 20,4%
- Charges de personnel
108 180 € - 65,7%
- Dépenses d'équipement
22 826 € - 13,9%

QUI CONTACTER AU SyAGE ?



ASSAINISSEMENT

USAGERS

Bérangère BRESCIA

Directrice du pôle Assainissement Usagers :

✉ b.brescia@syage.org

Steven BOUGET

Chef du service Contrôle : contact via Mme DAILLY SECK

☎ 01 69 83 72 84 ✉ f.daillyseck@syage.org

Mylène GAUSI

Cheffe du service Aménagement : contact via Mme JACQ

☎ 01 69 83 72 15 ✉ amenagement@syage.org

Demandes liées à une activité économique (industriel) :

Emma DUBUS

Technicienne chargée des activités économiques

✉ e.dubus@syage.org

Demandes liées à une autorisation d'urbanisme pour des travaux en domaine privé :

✉ amenagement@syage.org



ASSAINISSEMENT

RÉSEAUX PUBLICS

Caroline ROUBERTIER

Directrice Assainissement Réseaux Publics

☎ 01 69 83 72 14 ✉ c.roubertier@syage.org

ou Urielle Destrez, son assistante

✉ u.destrez@syage.org

Bertrand GOULLEY

Chef du service Travaux

☎ 01 69 83 72 87 ✉ b.goulley@syage.org

Cyril GITTON

Chef du service Exploitation

☎ 01 69 83 72 10 ✉ c.gitton@syage.org

Rémi DUFOUR

Ingénieur d'études

☎ 01 69 83 72 64 ✉ remi.dufour@syage.org

Soraya NAMOUNE

Secrétariat Réseaux Publics

✉ s.namoune@syage.org



DIRECTION

ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Agathe GUILLET

Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources

☎ 01 69 83 72 23 ✉ a.guillet@syage.org

Accueil Nathalie Lapkoff vous orientera vers

le destinataire adapté en fonction de votre demande

☎ 01 69 83 72 00

Finances Demande liée aux financements : Katia Laforge

☎ 01 69 83 72 33 ✉ k.laforge@syage.org



COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

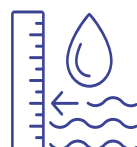
✉ cle.yerres@syage.org

DEMANDES D'INTERVENTIONS

À adresser par mail : DDEinter@syage.org,
ou à faire directement via le formulaire
de demande sur le site internet

www.syage.org rubrique

VOS DEMARCHES/JE SIGNALER UN PROBLÈME



GEMAPI

Sandrine LEFORT

Directrice pôle GeMAPI

☎ 01 69 83 72 90 ✉ s.lefort@syage.org

ou Marjolaine Fontanges, son assistante

✉ m.fontanges@syage.org

Nicolas BIGOT

Chef Entretien et accès aux cours d'eau

☎ 01 69 83 72 12 ✉ n.bigot@syage.org

Annexe Rozay-en-Brie Service GEMA Affluents

Jumaanah KHODABOCUS

☎ 06 86 71 31 65 ✉ j.khodabocus@syage.org

Service GEMA Yerres/Réveillon/Seine

Amandine CARON

☎ 01 69 83 72 92

Service Gestion et Prévention des Inondations

Olivier DELECLUSE

☎ 01 69 83 72 96 ✉ o.delecluse@syage.org

Animateur PAPI de l'Yerres

Pierre BESNARD

☎ 01 69 83 72 72 ✉ p.besnard@syage.org

Animatrice zone Natura 2000

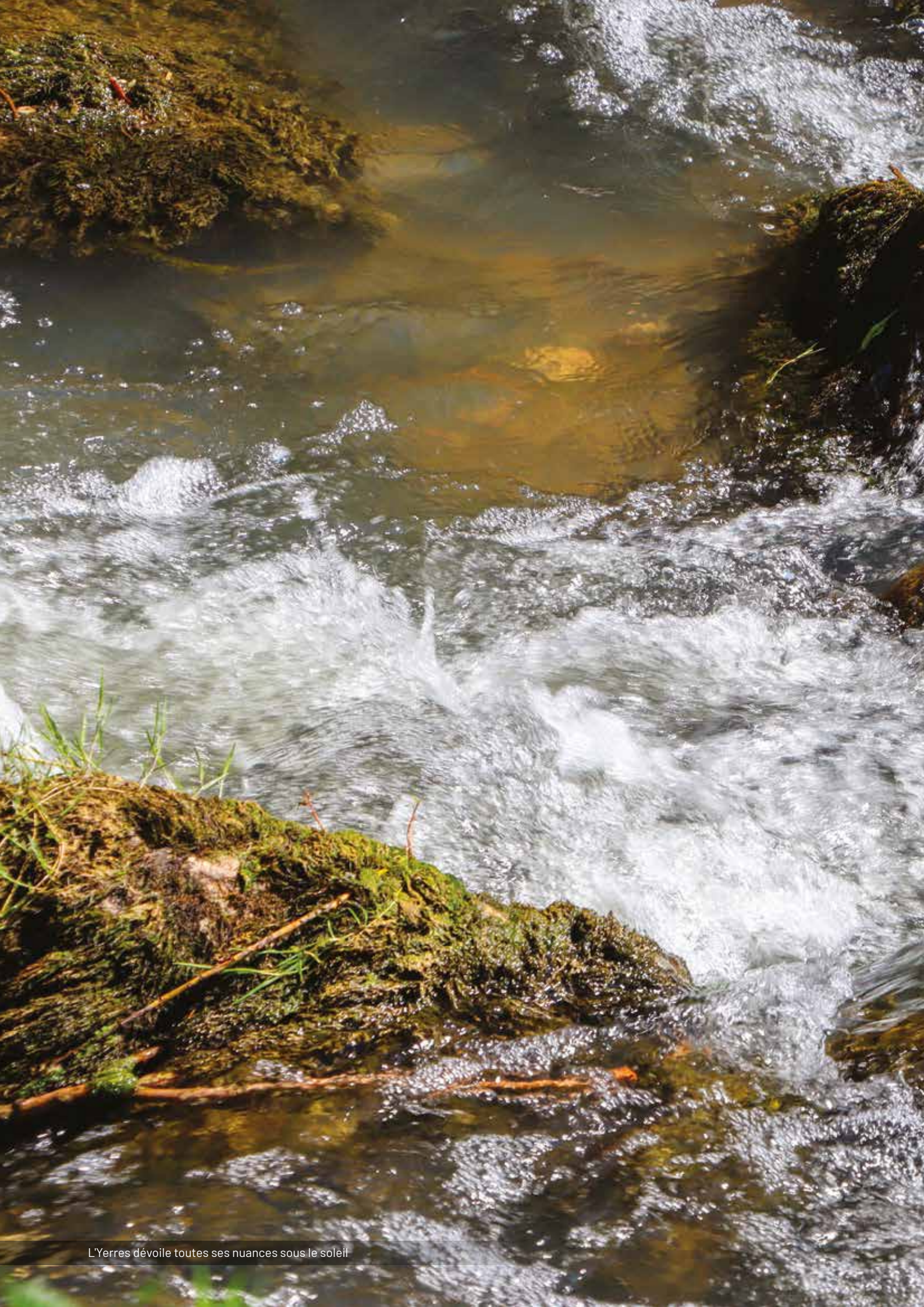
Florence KNITTEL

☎ 01 69 83 72 45 ✉ f.knittel@syage.org

Animateur zones humides

Thibault NOWAK

☎ 01 69 83 10 22 ✉ t.nowak@syage.org



L'Yerres dévoile toutes ses nuances sous le soleil



0

1

POLITIQUE DE L'EAU

BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE

LES ENJEUX

FOCUS SAGE DE L'YERRES

CONTRAT DE TERRITOIRE
EAU ET CLIMAT – TRAME VERTE ET BLEUE
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

SCHÉMA RÉGIONAL
DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

ENJEUX

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Le bassin versant de l'Yerres constitue un territoire naturel cohérent : l'eau qui tombe en amont rejoint progressivement l'Yerres et ses affluents avant de se jeter dans la Seine. À cette échelle, chaque action menée localement a des répercussions sur la qualité de l'eau, les risques d'inondation ou le fonctionnement des milieux aquatiques de l'ensemble du bassin.

POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX, la gestion de l'eau s'organise selon une logique de planification à plusieurs échelles.

À l'échelle du bassin versant Seine-Normandie, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe les grandes orientations et les objectifs à atteindre pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

À l'échelle plus locale du bassin versant de l'Yerres, ces orientations sont déclinées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres, élaboré et suivi par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le SAGE constitue ainsi la feuille de route locale partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

POUR METTRE EN ŒUVRE concrètement cette stratégie, le SyAGE s'appuie notamment sur le **Contrat de Territoire Eau et Climat – Trame Verte et Bleue**, qui permet de traduire les objectifs du SAGE en programmes d'actions opérationnels.

Structure porteuse de la CLE, le SyAGE intervient depuis le 1^{er} janvier 2020 à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Yerres pour la GeMAPI. Il dispose également de la compétence mise en œuvre du SAGE, **garantissant ainsi une approche cohérente et coordonnée des enjeux liés à l'eau.**

UNE VISION D'AVENIR



Plus qu'un cadre réglementaire, le SAGE incarne une vision d'avenir, fondée sur la préservation du vivant et une gestion durable de la ressource. Le défi est désormais collectif : traduire les enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en actions concrètes, comprises et partagées par tous les acteurs du territoire.

UNE CONVICTION FORTE

Au cœur de cette politique se trouve une conviction forte : la gestion de l'eau ne repose pas uniquement sur des ouvrages et des infrastructures. Elle passe également par une meilleure intégration de l'eau et de la nature dans les projets d'aménagement. Infiltrer les

L'adoption récente du SAGE révisé de l'Yerres marque une étape importante pour le territoire. Désormais opposable à certaines décisions administratives et documents d'urbanisme, il fixe cinq grandes ambitions :

- 01 Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et favoriser la cohésion sociale ;
- 02 Réduire les pollutions dans les eaux superficielles dans la perspective de la baisse des étiages pour ne pas obérer les efforts de restauration écologique ;
- 03 Mieux gérer les ruissellements pour développer des espaces collectifs de rafraîchissement, la nature de proximité et les structures paysagères tout en limitant les impacts sur la qualité de l'eau, les biens et les personnes ;
- 04 Préserver un accès à la ressource suffisant et de qualité dans le contexte du dérèglement climatique et de l'évolution des usages ;
- 05 Affirmer la gouvernance et renforcer la dimension participative dans la mise en œuvre du SAGE.

eaux pluviales à la source, désimperméabiliser les sols, restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux ou redonner de la place à la végétation sont autant de solutions qui contribuent simultanément à réduire les risques d'inondation, recharger les nappes phréatiques, améliorer le cadre de vie et renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique.

À travers le SAGE et le Contrat de Territoire, le SyAGE construit ainsi, avec l'ensemble des acteurs du bassin de l'Yerres, un territoire plus résilient, plus vivant et mieux préparé aux défis de demain.

FOCUS

SAGE DE L'YERRES



Un nouveau cap pour mieux gérer la ressource en eau

Après plusieurs années de travail collectif, le SAGE de l'Yerres a franchi une étape décisive avec son approbation en novembre 2025. Il fixe une stratégie, des objectifs, ainsi que des dispositions et des règles communes pour mieux protéger la ressource en eau, préserver les milieux naturels, améliorer la qualité des rivières et des nappes souterraines, et préparer le territoire aux effets du changement climatique, notamment en travaillant de façon concertée avec les acteurs et habitants du territoire.

FOCUS

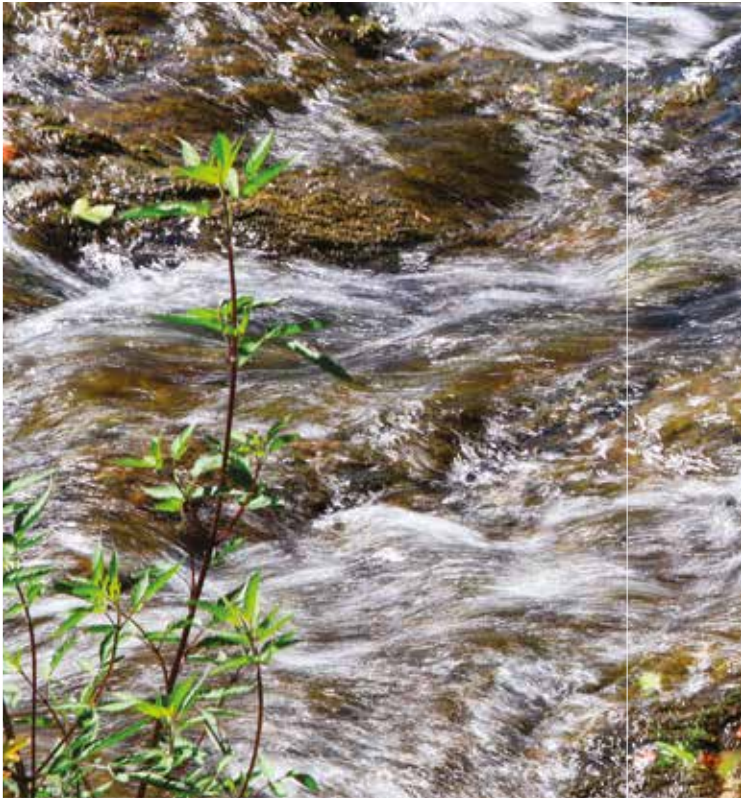
SAGE DE L'YERRES

Le premier SAGE de l'Yerres avait été approuvé en 2011. Depuis, le territoire a connu de nombreuses évolutions : développement urbain, augmentation des surfaces imperméabilisées, évolution des pressions sur les milieux aquatiques, nouvelles réglementations dont le SDAGE 2022-2027 et multiplication des épisodes de sécheresse ou de pluies intenses.

Dans le même temps, les connaissances sur le fonctionnement du bassin versant se sont considérablement enrichies grâce aux études menées ces dernières années.

Face à ces nouveaux enjeux, la CLE de l'Yerres a engagé une révision du SAGE en 2018. Le projet de SAGE révisé a été validé par la CLE en mars 2024, puis soumis à consultation du public et des partenaires institutionnels.

Il a été adopté à l'unanimité le 17 septembre 2025 avant d'entrer officiellement en vigueur le 14 novembre 2025



L'Yerres et ses affluents façonnent nos paysages et notre biodiversité

DATES À RETENIR	
2011 1 ^{er} SAGE de l'Yerres	
2018 Révision du SAGE	
MARS 2024 Validation du projet de SAGE par la CLE	
17 SEPTEMBRE 2025 Adoption à l'unanimité	
14 NOVEMBRE 2025 Entrée en vigueur officielle par arrêté interpréfectoral	

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT

Pour les collectivités et les aménageurs, le nouveau SAGE apporte des règles et des orientations plus précises, afin que les projets d'urbanisme, de voirie ou d'aménagement intègrent mieux l'eau dès leur conception. Il encourage des solutions qui limitent l'imperméabilisation des sols, favorisent la gestion des eaux pluviales à la source et préservent les milieux aquatiques et humides utiles au fonctionnement du bassin versant.

Le SAGE devient ainsi un outil concret pour concilier le développement du territoire et la protection de l'environnement, en assurant une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement, et en faisant de l'eau un véritable levier de résilience.

Il permet d'agir à l'échelle du bassin versant dans son ensemble, en tenant compte des liens entre l'amont et l'aval, entre les cours d'eau, les sols, les nappes et les usages humains.

C'est cette cohérence territoriale qui donne au SAGE toute sa portée : **protéger l'eau aujourd'hui pour préserver durablement la qualité de vie, les milieux naturels et l'avenir du bassin de l'Yerres.**



Un SAGE de l'Yerres au bénéfice de la nature, du territoire et de ses habitants

Le SAGE de l'Yerres constitue un outil central de la politique locale de l'eau. Il vise à concilier durablement les usages et les activités du territoire avec la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Il fixe des objectifs et des dispositions permettant d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

CETTE GESTION POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des continuités écologiques ;
- le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques ;
- la protection des eaux contre les pollutions de toute origine ;
- l'amélioration et la restauration de la qualité des milieux aquatiques ;
- le développement d'une utilisation sobre, efficace et durable de cette ressource ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique ainsi que la répartition de cette ressource.

C'est à travers cette gestion que le SAGE va contribuer, indirectement, à de nombreux bénéfices pour le territoire : amélioration du cadre de vie, protection de la santé publique, protection de la sécurité et salubrité publique, sécurisation de l'alimentation en eau potable et renforcement de la résilience face aux inondations, aux sécheresses et aux effets du changement climatique.

Pour les collectivités, le SAGE offre une boîte à outils et un cadre commun qui aide à mieux intégrer l'eau dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisme et d'espaces publics. Il encourage des choix plus cohérents, notamment limiter l'imperméabilisation des sols, mieux gérer les eaux pluviales à la source et préserver les espaces naturels utiles au bon fonctionnement du bassin versant.

Cela facilite aussi le dialogue entre les communes, les intercommunalités et les partenaires de l'eau

Pour les aménageurs, le SAGE apporte un cadre clair qui aide à intégrer les enjeux liés à l'eau dès la conception des projets. Cette anticipation facilite leur adaptation lorsque nécessaire, améliore leur intégration au territoire et contribue à leur faisabilité, tout en conciliant les objectifs de développement et de préservation de la ressource en eau.

Des engagements qui prennent forme sur le terrain

Le Contrat de Territoire Eau et Climat – Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Yerres (2021-2025), porté par le SyAGE, a permis de structurer une action collective en faveur de l'eau, des milieux naturels et du cadre de vie. En définissant un cadre commun, il a facilité la coordination entre les acteurs locaux autour d'objectifs partagés et cohérents à l'échelle du bassin versant.

Ce dispositif a accompagné la mise en œuvre d'actions en matière de gestion des cours d'eau, de restauration des milieux aquatiques et humides, d'amélioration de la qualité de l'eau et de prévention des effets du ruissellement.

Il a également contribué à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement locaux



DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Plusieurs opérations de restauration écologique ont été engagées sur l'Yerres et ses affluents afin de redonner aux cours d'eau un fonctionnement plus naturel. C'est notamment le cas des travaux de renaturation du ru de la Navette à Montgeron qui ont permis d'améliorer la qualité de l'eau, de renforcer la biodiversité aquatique et de restaurer la continuité écologique des milieux.

Le contrat a également soutenu la modernisation et la création d'ouvrages d'assainissement structurants. Parmi les projets réalisés figure la mise en place de stations d'épuration à filtres plantés de roseaux, comme celle de Lumigny-Nesles-Ormeaux, ainsi que la rénovation de plusieurs installations existantes. Ces équipements contribuent à améliorer durablement le traitement des eaux usées et, par conséquent, la qualité des cours d'eau en aval.

Enfin, dans la perspective du prochain contrat 2027-2030, des ateliers de préparation à la rédaction ont été organisés et animés par le SyAGE depuis le mois d'octobre 2025. Ces temps d'échanges ont réuni élus, collectivités locales et services de l'État afin de partager les constats, identifier les priorités et co-construire les futures orientations.





Cette démarche participative permet d'ancrer le prochain programme dans les réalités locales et les besoins du territoire

Ces cinq dernières années, le Contrat de Territoire du SyAGE a joué un rôle de cadre fédérateur, à la fois pour mettre en œuvre des actions concrètes et pour structurer une dynamique collective. La préparation de la prochaine mouture s'inscrit dans cette continuité, en renforçant la coopération et la construction partagée à l'échelle du bassin versant.

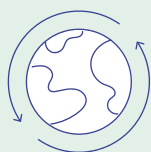


42,2

MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS

Chiffres clés

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU & CLIMAT
TRAME VERTE ET BLEUE (2021-2025)



4 ENJEUX

RESTAURER
le milieu naturel

AMÉLIORER
la qualité de l'eau

PRÉVENIR
du ruissellement
et réduire ses effets

SENSIBILISER
et **INFORMER**

62%
D'AVANCEMENT

45
ACTIONS
CLÔTURÉES

44
ACTIONS
ENGAGÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

29 ACTIONS PRIORITAIRES
CLÔTURÉES

(renaturation du ru de la Navette, travaux
de réhabilitation de stations d'épuration...)

23 ACTIONS PRIORITAIRES
ENGAGÉES

(étude de ruissellement, travaux de mise
en conformité bâtiments publics prioritaires)

Agir concrètement pour préserver la biodiversité locale

Le plan d'actions du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Île-de-France est décliné localement sur le bassin versant de l'Yerres dans une démarche participative associant élus et acteurs de l'eau. Il constitue une véritable feuille de route opérationnelle pour préserver et restaurer la biodiversité, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, aménageurs, agriculteurs et partenaires locaux.

UN PLAN STRUCTURÉ AUTOUR DE 6 AXES

Il repose sur une idée centrale : intégrer davantage la nature dans tous les projets et toutes les pratiques.

Neuf catégories d'actions couvrent l'ensemble des enjeux du territoire

Il vise à intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, à gérer les milieux naturels de façon plus écologique, à restaurer les cours d'eau et les zones humides, et à renforcer la place de la nature en ville.

Il encourage également des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité, la continuité écologique en réduisant les obstacles aux déplacements des espèces, et met l'accent sur la formation, la sensibilisation et l'amélioration des connaissances relatives au territoires.

DES ACTIONS VISIBLES

Cela se traduit par des réalisations visibles : plantation de haies, renaturation de cours d'eau, végétalisation urbaine, création de passages pour la faune ou encore aménagements favorables à la biodiversité dans les bâtiments.

UNE MISE EN ŒUVRE PRIORISÉE

Les actions sont priorisées selon les enjeux du territoire, la vision des acteurs du territoire identifiée lors d'un dernier atelier commun. Les critères tels que les obligations réglementaires, les opportunités locales, les synergies et la volonté des acteurs de mettre en œuvre des actions à bénéfices durables. Celles présentant plusieurs bénéfices (biodiversité, gestion de l'eau, adaptation climatique) sont privilégiées.

PRÉSERVATION D'UNE ZONE HUMIDE À BRUNOY

À Brunoy, la zone humide du parc de Reigate et Bantead a fait l'objet d'une gestion plus respectueuse de la biodiversité. Initialement envisagé, le curage du plan d'eau a été abandonné en raison de son coût, de son impact sur les écosystèmes et de son incompatibilité avec la réglementation. Le SyAGE et la commune ont choisi d'accompagner l'évolution naturelle du site tout en améliorant son accessibilité. Cette démarche permet de préserver la richesse écologique de la zone humide tout en offrant aux habitants un espace de nature agréable à découvrir.



La biodiversité en action sur le territoire

La déclinaison locale du SRCE s'appuie sur un programme d'actions qui constitue un cadre commun d'interventions. Il permet de mieux articuler les enjeux de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Yerres avec les besoins d'aménagement et de développement du territoire.

Pour les habitants, ses effets se traduisent directement dans le quotidien

Le développement d'espaces naturels mieux préservés et plus accessibles contribue à un environnement plus agréable, plus frais en période de fortes chaleurs et globalement plus sain. La meilleure gestion des cours d'eau et des sols permet également de limiter certains risques, comme les inondations, tout en favorisant un contact plus régulier avec la nature, reconnu pour ses effets positifs sur le bien-être.

Pour les collectivités, le SRCE constitue un véritable outil d'aide à la décision et de planification.

Il permet d'intégrer plus facilement les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, tout en anticipant les effets du changement climatique. Il favorise également une meilleure cohérence des politiques publiques à l'échelle du territoire et renforce sa résilience face aux risques naturels. En ce sens, il contribue à construire des stratégies de développement plus durables et mieux coordonnées.



Pour les aménageurs et les porteurs de projets, il apporte un cadre structurant dans la conception des projets.

Il encourage des solutions d'aménagement plus sobres et plus respectueuses de l'environnement, souvent fondées sur la nature, comme la végétalisation ou la gestion alternative des eaux pluviales, la gestion différenciée dans le tissu urbain. Ces approches peuvent également réduire certains coûts à long terme et améliorer l'acceptabilité des projets auprès des acteurs locaux et des habitants, en intégrant davantage les enjeux écologiques dès la conception.

Ainsi, le SRCE qui est actuellement en cours de révision à l'échelle régionale permet de **faire converger les intérêts des habitants, des collectivités et des aménageurs autour d'un objectif commun** : un territoire plus résilient, plus équilibré et plus favorable à la biodiversité comme à la qualité de vie.

POUR RÉSUMER

HABITANTS

- + Amélioration du cadre de vie et du bien-être
- + Limitation des risques naturels



COLLECTIVITÉS

- + Intégration de l'environnement dans les projets d'urbanisme
- + Anticipation du changement climatique
- + Cohérence des politiques publiques
- + Résilience du territoire



AMÉNAGEURS

- + Cadre structurant
- + Intégration des enjeux écologiques dès la conception





La commune d'Ozouer-le-Voulgis lors de la crue de janvier 2025



0

2

PRÉVENTION DES INONDATIONS

BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE

LES ENJEUX

FOCUS BELLEPLACE-BLANDIN

ZEC ARMAINVILLIERS

ZEC BOIS DE ROSAY

DISPOSITIF ALABRI

ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES OUVRAGES ARP

INTERACTION DES SERVICES

ENJEUX

INONDATIONS

COMPRENDRE, ANTICIPER ET AGIR POUR MIEUX PRÉVENIR

Dans les territoires traversés par des cours d'eau, la prévention des inondations est un enjeu majeur. Sur le bassin versant de l'Yerres, le SyAGE agit au quotidien pour anticiper les risques et mieux protéger les habitants. Prévenir, c'est avant tout comprendre le fonctionnement des pluies et des précipitations et intégrer cette réalité dans les décisions d'aujourd'hui afin d'éviter les catastrophes de demain.

PRÉVENIR

C'EST D'ABORD
PROTÉGER DES VIES

Lorsqu'une inondation survient, la priorité absolue reste la sécurité des personnes. Certaines crues peuvent être rapides et particulièrement dangereuses. Grâce à une instrumentation fine du territoire, le SyAGE joue un rôle de vigie en surveillant en continu l'évolution des cours d'eau. **Cette capacité d'anticipation permet d'alerter à temps et de limiter les risques pour les habitants comme pour leurs biens.**

DES CONSÉQUENCES
MATÉRIELLES IMPORTANTES

Habitations endommagées, routes coupées, réseaux perturbés : leurs effets désorganisent durablement la vie quotidienne. En intervenant en amont, la prévention permet de réduire l'ampleur des dégâts et d'alléger les coûts de réparation, souvent très lourds pour les collectivités comme pour les particuliers.

Les réseaux et ouvrages gérés par la Direction Assainissement Réseaux Publics font partie des infrastructures particulièrement exposées lors des épisodes de crue. Leur bon fonctionnement est essentiel pour limiter les perturbations et préserver la continuité des services. Le SyAGE porte ainsi une attention particulière à la vulnérabilité de ces équipements stratégiques (voir P28).

PRÉVENIR

C'EST AUSSI REPENSER
LA MANIÈRE D'AMÉNAGER
NOTRE TERRITOIRE

Éviter de construire dans les zones à risque, préserver des espaces capables d'absorber l'eau, adapter les documents d'urbanisme et concevoir des infrastructures plus résilientes : autant de choix essentiels pour réduire la vulnérabilité.

Le SyAGE agit en ce sens en développant des aménagements adaptés, en préservant les milieux naturels, en créant des zones d'expansion des crues et en renforçant les ouvrages de protection tels que les digues et les bassins de rétention.

S'ADAPTER À UN CLIMAT QUI CHANGE

Le changement climatique renforce ces enjeux. Les épisodes de pluies intenses deviennent plus fréquents et les crues plus imprévisibles. Ce qui relevait hier de l'exception tend à devenir plus courant.

Dans ce contexte, anticiper n'est plus une option, mais une nécessité.

La prévention s'inscrit désormais dans une logique d'adaptation pour préparer les territoires à des événements plus fréquents et plus intenses.

Ces bouleversements climatiques se ressentent également sur les épisodes orageux, plus intenses. Face à une urbanisation croissante qui aggrave le ruissellement des eaux de pluie autant que ses conséquences pour les usagers, le SyAGE a dû adapter sa politique de gestion des eaux pluviales, notamment en favorisant l'infiltration et la gestion des eaux au plus près de leur point de chute (voir P32).

PRÉVENIR

C'EST AUSSI S'APPUYER
SUR LA NATURE

Les zones humides, parfois méconnues, jouent un rôle essentiel en agissant comme des éponges naturelles : **elles absorbent l'eau et ralentissent les crues.** Les préserver, c'est renforcer la sécurité des territoires tout en protégeant la biodiversité.

L'IMPLICATION DE CHACUN

Enfin, la prévention repose sur l'implication de chacun.

Être informé, connaître les bons réflexes, anticiper chez soi avec quelques mesures simples : ces gestes peuvent faire la différence. Une population sensibilisée et préparée contribue pleinement à construire un territoire plus résilient face aux inondations.

FOCUS

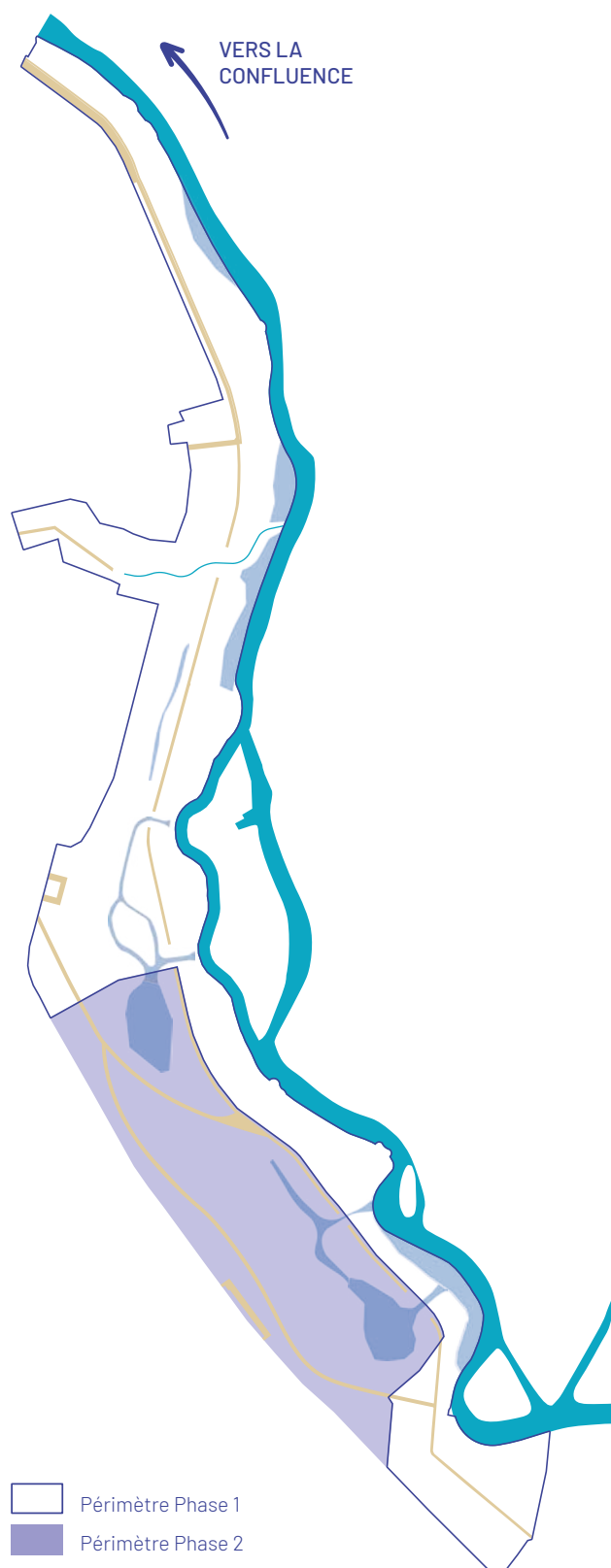
BELLEPLACE-BLANDIN

Un quartier transformé par la renaturation de l'Yerres

À Villeneuve-Saint-Georges, le quartier Belle-place-Blandin concentre depuis longtemps de nombreuses difficultés. Situé à la confluence de la Seine et de l'Yerres, ce territoire enclavé est particulièrement exposé aux inondations depuis de nombreuses années.

La Ville a engagé un projet de renaturation des berges de l'Yerres en 2011

La visite du Président de la République après les crues de 2016 a donné une nouvelle ampleur à l'opération de réhabilitation. Piloté par l'**EPA ORSA** (Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine) depuis 2019, le projet couvre 10,5 hectares et 226 parcelles exposées et réunit également l'**Agence de l'Eau Seine-Normandie**, la **Région Île-de-France**, le **Département du Val-de-Marne**, la **Métropole du Grand Paris** et **Grand Orly Seine Bièvre**. Le SyAGE est co-maître d'ouvrage avec l'EPA ORSA et porte le volet renaturation, au titre de la compétence GeMAPI. L'objectif est d'acquérir et démolir les habitations présentes, renaturer les berges de l'Yerres pour réduire les risques d'inondation, restaurer la biodiversité et offrir un nouvel espace de vie aux habitants.



FOCUS**BELLEPLACE-BLANDIN****LE PROJET REPOSE SUR PLUSIEURS ACTIONS COMPLÉMENTAIRES**

D'abord, la désimperméabilisation des sols permet à l'eau de mieux s'infiltrer, limitant ainsi les débordements. Ensuite, la restauration du lit naturel de la rivière favorise l'expansion des crues dans des zones contrôlées, réduisant les risques pour les habitations.

En parallèle, une attention particulière est portée à la biodiversité. De vastes espaces sont renaturés avec la création de zones humides, de prairies et de boisements. Les berges sont végétalisées, des arbres et des milliers d'arbustes sont plantés, et un cours d'eau, jusque-là enterré, est remis à ciel ouvert. L'ensemble permet de recréer des habitats naturels favorables à de nombreuses espèces.

Mais l'opération ne se limite pas à l'environnement : elle vise aussi à améliorer concrètement le quotidien des habitants

Une partie du site sera aménagée en espace accessible, avec des chemins piétons et cyclables, des aires de détente et des équipements pédagogiques. L'objectif est de reconnecter les habitants à leur environnement et de leur offrir un lieu de promenade, de loisirs et de sensibilisation à la nature.

Les travaux, étalés entre 2027 et 2030 après une phase d'études et de démarches administratives, transformeront progressivement le paysage. Ce site aménagé, classé en Espace Naturel Sensible (ENS), garantira sa protection et sa gestion durable.

BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL**16,5****MILLIONS D'EUROS**

01

01. Installation d'un regard en béton de 18 tonnes, rue Belleplace

FOCUS

BELLEPLACE-BLANDIN

Des réseaux modernisés pour préparer la renaturation du quartier

Le quartier Blandin est au centre d'une opération de requalification urbaine et paysagère avec des acquisitions de parcelles conduites par l'EPA ORSA. Avant l'opération de renaturation, il était indispensable d'engager des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement liés à la refonte du site. Il a donc été nécessaire d'étudier la réhabilitation et le dévoiement des canalisations d'eaux usées dans le cadre de l'évolution du quartier tout en améliorant les conditions d'exploitation des ouvrages.

Au sud du chemin des Pêcheurs, jusqu'à la rue d'Yerres, le réseau d'eaux usées existant se situait en pleine zone d'expansion de crue.

La première phase a concerné le dévoiement fin 2024

Un nouveau tracé a ainsi été créé le long de la rue de Belleplace, en remplacement du réseau de collecte initial. Ce parcours relie désormais la place Boileau au croisement du chemin des Pêcheurs et de la rue d'Yerres. Durant la phase de transition, l'ancien réseau a été maintenu afin d'assurer la continuité du service, avant d'être supprimé lors des travaux de terrassement liés à la création de la zone d'expansion de crue.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR UN RÉSEAU PLUS FIABLE ET DURABLE

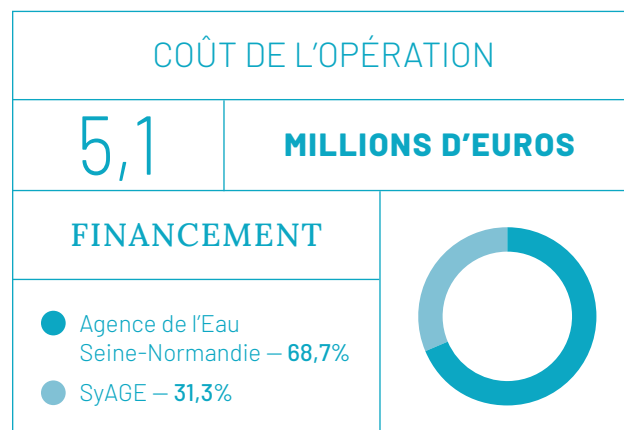
Au nord du chemin des Pêcheurs, entre la rue d'Yerres et la RN6, la configuration était différente. Le réseau existant, situé en limite de la future zone d'expansion de crue, a été conservé mais renforcé par chemisage. Sans ouverture de tranchée, une gaine protectrice a été insérée à l'intérieur des canalisations, permettant de restaurer leur étanchéité de manière rapide et durable, tout en limitant les nuisances pour les riverains.

Le siphon double existant sous le ru d'Oly, situé sous la rue de Belleplace, a été remplacé par un siphon double de plus gros diamètre et sur une longueur plus importante.



La deuxième phase concernera la réorganisation d'une partie du réseau de collecte des eaux usées du quartier

Ces interventions constituent une étape clé dans la transformation du quartier. **Elles permettent de sécuriser les infrastructures d'assainissement et de préparer les évolutions à venir.** La renaturation du site interviendra dans un second temps.



Un chantier majeur pour protéger le quartier de la gare des inondations

À Ozoir-la-Ferrière, le quartier de la gare subissait régulièrement les débordements du ru de la Ménagerie, exposant près de 400 habitants à des inondations à répétition. Pour remédier à cette situation, un projet de surinondation temporaire (zone d'expansion de crues) a été engagé dès le milieu des années 2000, avec une ambition claire : mieux maîtriser les crues tout en limitant leurs impacts en zone urbaine.

Le dispositif mis en œuvre poursuit un double objectif : protéger durablement les habitations et organiser un stockage temporaire des eaux en période de crue. Concrètement, près de 90 logements ont été sortis de la zone inondable pour les crues fréquentes, tandis qu'une centaine d'autres bénéficient désormais d'une réduction significative des hauteurs d'eau. Pour y parvenir, une zone forestière a été mobilisée afin d'accueillir temporairement les volumes excédentaires.

Les travaux ont consisté en la création de 480 mètres de digue en remblai et la rehausse de 440 mètres de digue existante

Un ouvrage de régulation, équipé de deux vannes permettant de contrôler le débit en zone urbaine a été installé dans le lit du ru. Un déversoir de sécurité complète le dispositif afin d'assurer le passage des crues majeures sans fragiliser les aménagements. Les circulations douces ont été préservées grâce à l'installation d'une passerelle en bois.

UN AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE STRUCTURANT AU SERVICE DU TERRITOIRE

La ZEC permet aujourd'hui de stocker environ 45 000 m³ d'eau, prolongeant la durée de surinondation d'environ 13 heures par rapport à la situation initiale, et réduisant ainsi la pression sur les zones habitées.

Engagé en octobre 2024, le chantier s'est achevé à l'automne 2025. Il s'est déroulé en plusieurs phases : préparation du site avec des interventions ciblées et un suivi écologique, rehausse du merlon sud, remplacement de l'ouvrage hydraulique début 2025, puis construction du merlon nord. La dernière étape a permis la création de trois mares forestières, contribuant à restaurer les fonctionnalités écologiques du site.

Encadré par une charte de chantier à faible nuisances, le projet a intégré des mesures strictes pour limiter son impact environnemental : réduction de l'emprise en zone humide à 1 000 m², utilisation d'engins adaptés, protection active de la faune avec évacuation préalable des chauves-souris, installation de filets pour les amphibiens et suivi écologique continu.

Ce projet illustre une approche intégrée conciliant protection des habitants, gestion du risque et valorisation des milieux naturels.



COÛT DE L'OPÉRATION

1,62

MILLION D'EUROS

FINANCEMENT

- État – 16%
- Conseil départemental Seine-et-Marne – 20%
- EPTB Seine - Grands Lacs – 6%
- SyAGE – 58% (soit 939 600 euros)



Un projet structurant pour réduire les inondations

Face à des épisodes de crues plus fréquents et plus intenses, accentués par le changement climatique, le projet de zone d'expansion de crue de la ZEC du Bois de Rosay s'affirme comme une réponse concrète pour mieux protéger les territoires situés en aval du bassin de l'Yerres. Celui-ci a été engagé depuis 2022 dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres.

La ZEC permettra de retenir jusqu'à 750 000 m³ d'eau lors des fortes pluies, avant de les restituer progressivement au cours d'eau une fois le pic de crue passé. En réduisant la pression sur le réseau hydrographique, ce dispositif contribuera à limiter les inondations dans les communes en contrebas, avec une diminution potentielle des dommages estimée entre 30 et 50 % pour la crue fréquente (10-30 ans).

Le site retenu s'étend sur les communes d'Ozouer-le-Voulgis, Yèbles et Solers

Sa configuration naturelle, à la fois boisée et agricole, ainsi que son relief, en font un secteur particulièrement adapté à la régulation des crues.

Le projet est mené en collaboration avec les élus locaux, les exploitants agricoles, les propriétaires forestiers et les habitants du territoire. Cette démarche a permis d'associer les acteurs concernés à la réflexion, notamment sur les enjeux agricoles, fonciers et environnementaux liés au projet.

Dans cette opération, le SyAGE bénéficie du soutien financier de la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs. Cet accord signé en février 2025 permet de financer des études sur l'aménagement de la ZEC et l'évaluation des dommages agricoles et forestiers.



UNE CAMPAGNE DE SONDAGES POUR AFFINER LA CONCEPTION

En septembre dernier, une campagne de sondages géotechniques a été menée dans le secteur du Bois de Rosay, en bordure de l'Yerres, à la limite des trois communes où l'ouvrage de régulation sera aménagé. Elle a comporté 23 sondages ainsi que des essais pressiométriques, réalisés par des équipes spécialisées sur une durée d'environ six semaines. Ces investigations ont permis de mieux connaître la nature des sols, d'identifier d'éventuelles contraintes géologiques et de préciser les caractéristiques mécaniques du terrain. Ces données sont essentielles pour adapter au mieux la conception de l'ouvrage, notamment en ce qui concerne ses fondations et sa stabilité.

Ces sondages constituent une étape importante dans l'avancement du projet de ZEC du Bois de Rosay, dans une stratégie durable de protection des populations face au risque inondation sur le bassin versant de l'Yerres.

DISPOSITIF

ALABRI

Anticiper les crues pour mieux protéger son logement

Face aux inondations, il n'existe pas de solution miracle pour empêcher la rivière de sortir de son lit. En revanche, il est possible d'agir en amont pour en limiter les conséquences. C'est tout l'objectif du dispositif ALABRI, lancé en 2023 par le SyAGE : accompagner les habitants les plus exposés afin de rendre leur logement plus résilient.

Le principe est simple : proposer un diagnostic gratuit de vulnérabilité. Réalisé par des experts, il permet d'analyser précisément un bâtiment, d'en repérer les points sensibles face au risque d'inondation et de définir des solutions adaptées. Installation de batardeaux, mise hors d'eau du réseau électrique, aménagements spécifiques... autant de mesures utiles pour réduire les dommages en cas de crue.

Ce dispositif s'adresse en priorité aux habitations, bâtiments publics et petites entreprises situés dans les zones les plus exposées du bassin versant de l'Yerres

Au-delà du diagnostic, ALABRI constitue un véritable levier pour passer à l'action. Les travaux recommandés peuvent être subventionnés (Fonds Barnier) jusqu'à 80 %, sans condition de ressources pour les particuliers. Depuis le lancement du programme, près de soixante diagnostics ont déjà été réalisés, témoignant de l'intérêt des habitants pour cette démarche à la fois préventive et concrète.

SUR LE TERRAIN : UNE HABITANTE PASSE À L'ACTION À BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Sibylle Matou connaît bien les caprices de l'Yerres. Dans sa maison familiale chargée d'histoire, les inondations font partie du quotidien. « Les inondations, je connais. 2016, 2018, et encore 2024, pour ne citer que les plus récentes » raconte-t-elle. À chaque crue importante, le même scénario se répète : le garage est envahi, avec son lot de stress, de nettoyage et de pertes matérielles.



Lorsqu'elle découvre le dispositif ALABRI dans le magazine de la Ville, elle décide de ne pas attendre. Un expert mandaté par le SyAGE se rend chez elle, analyse la configuration du logement et identifie les aménagements nécessaires. Le diagnostic met en évidence plusieurs actions prioritaires : protéger certaines ouvertures, sécuriser les équipements sensibles et anticiper les écoulements d'eau.

Accompagnée tout au long de la démarche, Sibylle constitue son dossier et engage les travaux. Quelques mois plus tard, les premières améliorations sont en place : installation d'un batardeau, rehaussement des prises électriques... Soucieuse d'aller plus loin, elle décide même de renforcer la protection de son garage avec un second dispositif, installé en amont de la pente. « Ce sera une double sécurité. Je serai plus tranquille », confie-t-elle.

Son expérience illustre pleinement l'esprit du programme : **il ne s'agit pas d'empêcher la crue, mais de mieux s'y préparer.**

Grâce à ALABRI, les habitants disposent aujourd'hui de solutions adaptées pour protéger leur logement, réduire les dégâts et aborder plus sereinement les épisodes d'inondation.

ANALYSE	OUVRAGES ARP
----------------	---------------------

Une étude de vulnérabilité des réseaux pour mieux lutter contre les inondations

Face à l'intensification des épisodes de crue, le SyAGE renforce sa capacité d'anticipation et d'action. Une étude approfondie est menée de mars à décembre 2026 pour mieux comprendre la vulnérabilité de ses réseaux et ses ouvrages d'assainissement, en particulier les postes de pompage, face aux crues de la Seine et de l'Yerres. Cette analyse s'est appuyée sur un modèle statique intégrant les données issues des modèles hydrauliques de crue.

Ce travail permet d'identifier précisément les points sensibles des ouvrages et d'évaluer leur comportement en situation de crue. Et d'obtenir une cartographie claire pour prioriser les actions et intervenir efficacement.

Sur cette base, un programme de travaux ciblés a été défini pour chaque installation. Parmi les mesures mises en place figurent la surélévation des armoires électriques et la sécurisation des équipements stratégiques.

Ces aménagements visent un objectif essentiel : garantir le fonctionnement des ouvrages le plus longtemps possible en période de crue, afin de limiter les risques d'inondation pour les riverains et de préserver les capacités d'évacuation des eaux. Et aussi de permettre la reprise d'un fonctionnement normal le plus vite possible.

Au-delà des travaux, cette étude constitue un outil précieux pour améliorer la gestion de crise

Elle alimente le manuel de gestion de crise du SyAGE, en apportant des éléments précieux pour anticiper les crues et organiser les interventions de manière plus efficace.

Elle permet également aux équipes de mieux connaître le fonctionnement des ouvrages en conditions dégradées, renforçant ainsi la capacité à réagir rapidement et de façon adaptée.

Une démarche essentielle pour renforcer la résilience globale du système d'assainissement face aux aléas hydrauliques. Et protéger durablement le territoire et ses habitants dans un contexte où les événements climatiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents.



01

COÛT ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ	
177 000	EUROS

DONNÉES

INTERACTION DES SERVICES

La donnée géographique, un atout pour anticiper les risques

Le service Gestion de l'Information Géographique (GIG) intervient de manière transversale dans de nombreux projets du SyAGE. Il accompagne les différentes directions en produisant des cartes, des analyses spatiales et des outils de suivi qui facilitent la connaissance du territoire, la planification des interventions, la gestion du patrimoine et l'anticipation des situations de crise.

En collectant, structurant et croisant les données géographiques avec les informations métiers, le service met à disposition des équipes des outils d'aide à la décision adaptés à la gestion des réseaux d'assainissement, des ouvrages et des milieux aquatiques.



01

En 2025, le service a poursuivi le programme de géoréférencement en classe A du réseau d'assainissement du SyAGE. Les données concernant plusieurs communes ont déjà été contrôlées et intégrées dans le SIG (Service d'Information Géographique), tandis que les opérations de levé, qui consistent à mesurer et enregistrer des données topographiques (altitude, distances, angles...), se poursuivent sur les autres communes.

L'objectif est que 80 % du réseau d'assainissement ait fait l'objet d'un levé en Classe A* d'ici à la fin de l'année 2026

Les données produites sont ensuite vérifiées et intégrées progressivement dans le système d'information géographique du SyAGE.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SyAGE a également réalisé le levé de l'ensemble des affluents du bassin versant. Ces données topographiques constituent une base essentielle pour la modélisation hydraulique, l'analyse du fonctionnement des écoulements et l'amélioration de la connaissance du risque d'inondation. Elles permettent notamment de mieux comprendre les écoulements, d'identifier les secteurs sensibles et d'orienter les actions de prévention et d'aménagement.

L'expertise du service a par ailleurs été mobilisée dans le cadre de l'étude de vulnérabilité des ouvrages d'assainissement face aux crues de la Seine et de l'Yerres. Le croisement des données patrimoniales avec les résultats des modélisations hydrauliques a permis d'identifier les installations et les secteurs les plus exposés. Ces analyses contribuent ainsi à définir les priorités d'intervention et à orienter les actions de sécurisation du patrimoine.

* Les classes A, B, C indiquent le niveau de précision de la localisation d'un réseau enterré (eau, gaz, électricité, télécom...). Pour la classe A : le réseau est localisé avec précision (à moins de 40 cm), la classe B (précision moyenne entre 40 cm et 1,5 m) et classe C (plus de 1,5 m d'écart).

OUTIL

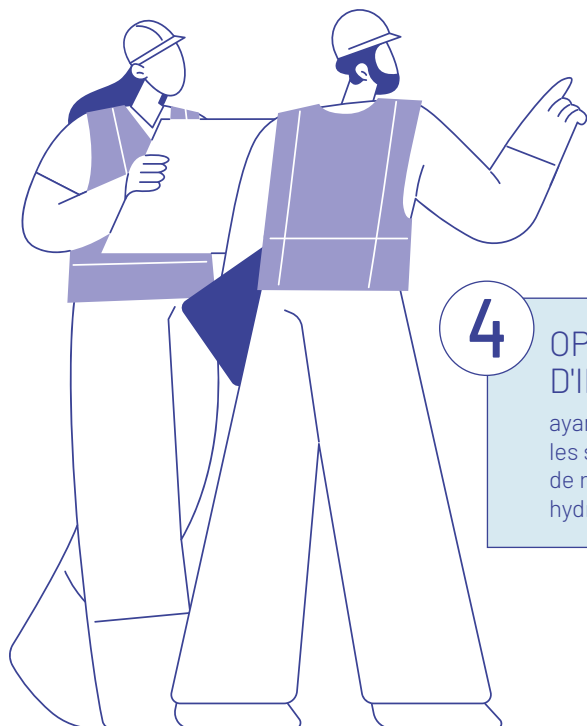
SUPPORT TECHNIQUE

Une expertise technique au service de la surveillance du bassin versant

En 2025, le service Télégestion et Traitement de l'Information a poursuivi son rôle de support technique transversal en garantissant la disponibilité des systèmes de supervision, la fiabilité des réseaux de mesure et le développement de l'instrumentation du bassin versant.

Le service a également poursuivi le développement des outils d'aide à la décision pour la gestion des crues (SIRYAC — Système d'Information des Riverains de l'Yerres pour l'Alerte de Crue — Yerres en Direct), assuré l'exploitation et la valorisation des données hydrométriques et piézométriques, accompagné les projets GeMAPI et assainissement et maintenu en conditions opérationnelles les systèmes de supervision et de télégestion.

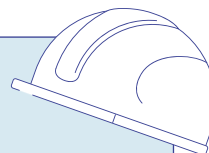
Par son expertise en instrumentation, métrologie, supervision et traitement des données, le service contribue quotidiennement à la surveillance des ouvrages, à la prévention des inondations et à la sécurisation de la gestion des ouvrages hydrauliques du SyAGE.



Chiffres clés

37 INTERVENTIONS DE TERRAIN

réalisées sur les stations hydrométriques, pluviométriques, piézométriques (mesure du niveau des nappes souterraines) et les ouvrages télégérés



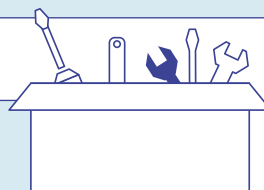
19 JAUGEAGES EFFECTUÉS

afin d'améliorer la connaissance hydraulique du bassin versant et d'alimenter les études du futur modèle hydraulique

MAINTENANCE

13 OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

préventive et corrective garantissant la continuité et la fiabilité des mesures



4

OPÉRATIONS D'INSTRUMENTATION

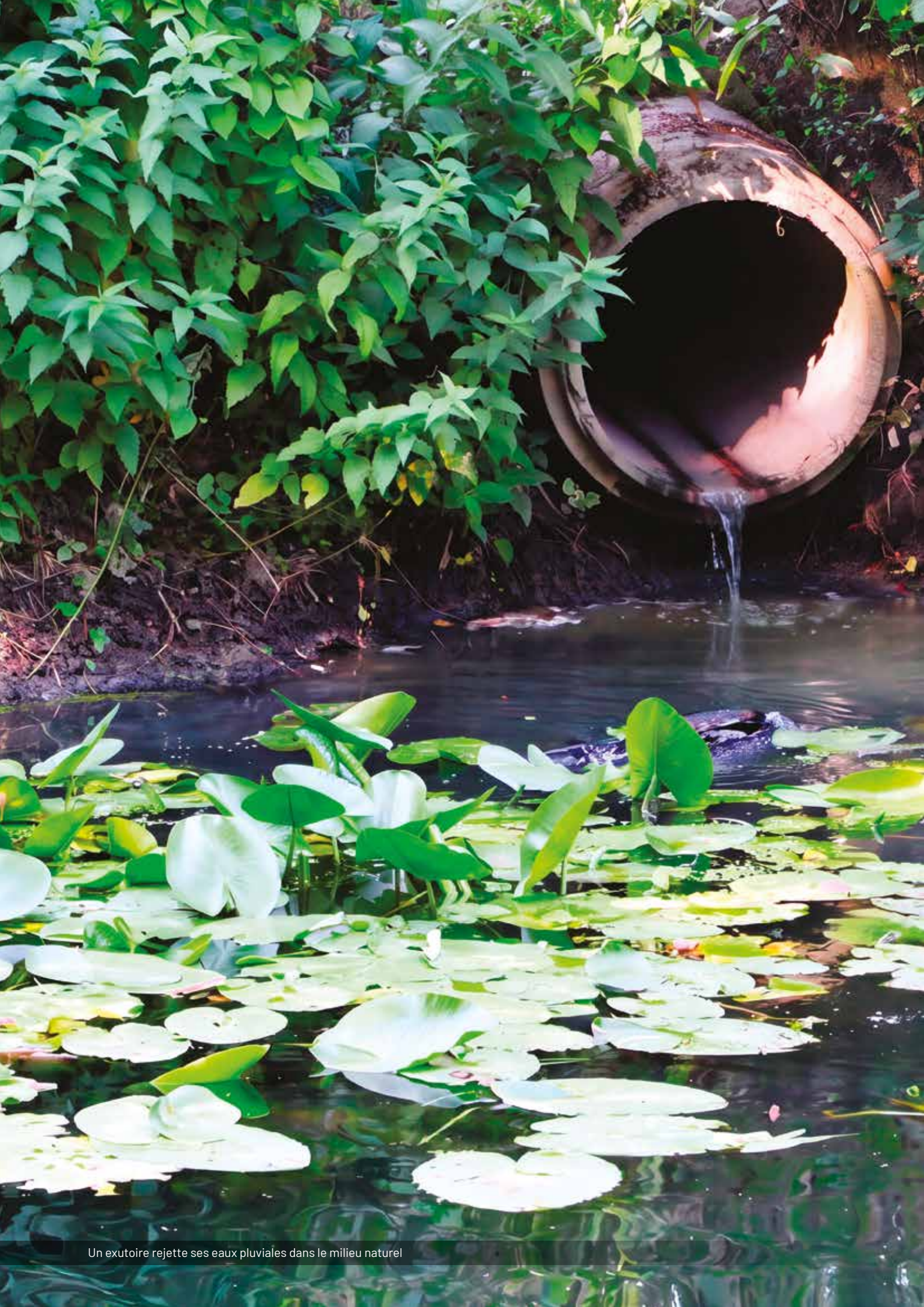
ayant permis de moderniser les stations de mesure et de renforcer le suivi hydrologique

8

VISITES TECHNIQUES

menées avec les partenaires institutionnels et les entreprises pour préparer l'implantation de nouvelles stations





Un exutoire rejette ses eaux pluviales dans le milieu naturel



0

3

GESTION DES EAUX PLUVIALES

BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE

LES ENJEUX

FOCUS MARCHÉ SAINT-HUBERT
CONCY-CHALANDRAY & RU DE LA NAVETTE

INTERACTIONS DES SERVICES

PRINCIPE DU "ZÉRO REJET"

URBANISME ET EAUX PLUVIALES

ENJEUX

GESTION DES EAUX PLUVIALES

UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE POUR LE SYAGE

La gestion des eaux pluviales sur le territoire du SyAGE connaît une évolution majeure. Elle s'inscrit dans une transformation des pratiques d'aménagement, où l'eau de pluie n'est plus seulement un rejet à collecter et évacuer, mais une ressource à gérer au plus près de son point de chute.

ZÉRO REJET

LA NOUVELLE DYNAMIQUE



Elle s'appuie sur le règlement de gestion des eaux pluviales du SyAGE, mis à jour en mars 2014, qui a introduit le principe du « zéro rejet » vers le service public des eaux pluviales (SP-EP). Il s'applique à tout nouveau rejet, notamment en cas de constructions neuves, de surfaces imperméabilisées sans alternative perméable.

UNE LOGIQUE DE VALORISATION

Si cette démarche de gestion à la parcelle a marqué une étape structurante, la philosophie a depuis évolué. L'enjeu ne se limite plus à réduire les rejets, mais à privilégier l'infiltration notamment par des ouvrages à ciel ouvert et la désimperméabilisation, afin de limiter le ruissellement, réduire les pollutions et renforcer la résilience face aux événements pluvieux intenses. On passe ainsi d'une logique d'évacuation à une logique de valorisation de l'eau de pluie.

PLAN D' ACTIONS

PLURIANNUEL



Dans cette continuité, le SyAGE a engagé l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales (SDEP) en janvier 2025 (fin prévue en octobre 2026), plan d'actions pluriannuel répondant à plusieurs enjeux : adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité des eaux, intégration de l'urbanisme, démarches ERC (Éviter, Réduire, Compenser) et ZAN (zéro artificialisation nette), identification des axes d'écoulement et des secteurs à risques, et préservation du patrimoine hydraulique.

UNE BASE DE DONNÉES SOLIDE

Le SDEP repose sur 20 ans de données pluviométriques, des études géotechniques et la modélisation de près de 600 km de réseaux. Cette base permet de mieux identifier les zones sensibles aux ruissellements et aux débordements.

OUTILS

& ACTIONS STRUCTURANTES



Des outils seront mis à disposition des communes : carnet de dimensionnement des ouvrages alternatifs, cartographie des sols, identification des secteurs à enjeux et évaluation du potentiel de désimperméabilisation. Le SDEP est complété par une étude du ruissellement en surface, pour mieux comprendre les écoulements au-delà des réseaux. En parallèle, plusieurs actions structurantes sont engagées : révision du règlement, zonage eaux pluviales, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes, renforcement des partenariats sur les opérations de voirie et clarification des règles d'entretien.

UN LEVIER

D'AMÉNAGEMENT DURABLE

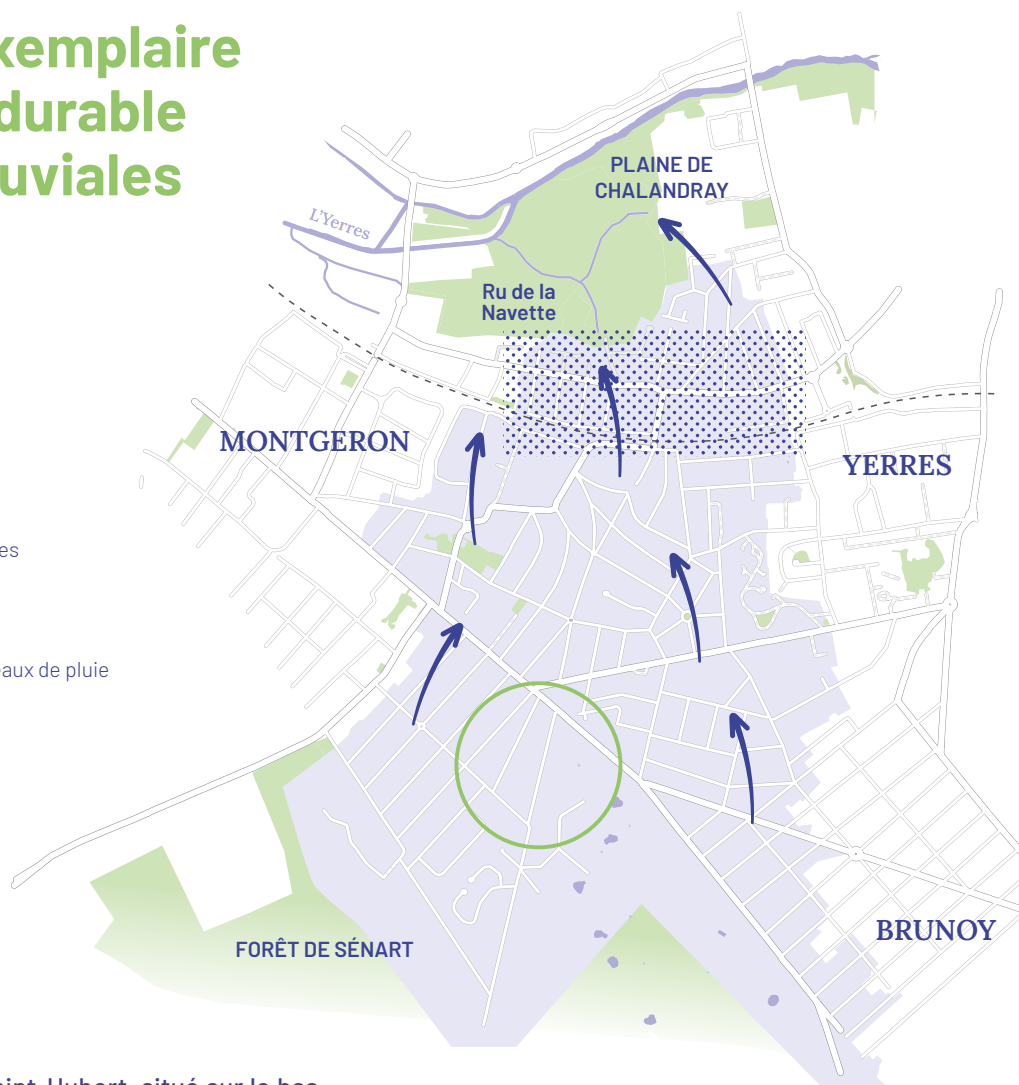
Cette transformation se traduit par la finalisation du SDEP à horizon 2026, l'intégration de techniques alternatives dans les projets, la sensibilisation des collectivités, la réduction des projets centrés uniquement sur les réseaux au profit de l'optimisation de l'existant, et la mise en place de conventions financières pour les espaces partagés. **Et faire des eaux pluviales, un levier d'aménagement durable et de résilience du territoire.**

FOCUS

MARCHÉ SAINT-HUBERT

Un projet exemplaire de gestion durable des eaux pluviales

-  Zone du projet
-  Bassin versant des Roches
-  Espaces verts / boisés
-  Zone inondable
-  Sens d'écoulement des eaux de pluie
-  Voie ferrée



Le chantier du marché Saint-Hubert, situé sur le bassin versant des Roches entre Montgeron et Yerres, constitue une illustration aboutie de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Infiltration, désimperméabilisation, lutte contre les inondations : ce projet coche toutes les cases et a d'ailleurs été mis à l'honneur, sur la plateforme AdaptaVille, comme une référence en la matière, en avril 2026.

Après la réalisation d'un premier ouvrage rue d'Yerres, un second bassin de stockage a été aménagé sous le parking du marché couvert Saint-Hubert à Montgeron.

D'une capacité de 460 m³, cet ouvrage renforce de manière significative la gestion des eaux pluviales sur un secteur historiquement exposé aux inondations. Le bassin versant des Roches, qui s'étend sur environ 220 hectares, était en effet régulièrement touché par des débordements lors d'épisodes orageux intenses (particulièrement le secteur Concy-Chalandray). Ce

nouvel aménagement s'inscrit dans un programme global engagé depuis près de dix ans, visant à réduire durablement les risques d'inondation sur ce territoire.

Au-delà de la création de ce bassin de stockage, le projet a permis une requalification complète du parking et de la rue Saint-Hubert

Le parking a été entièrement désimperméabilisé, tandis que les voiries et les pistes cyclables ont été réaménagées afin d'optimiser la gestion des eaux de ruissellement.

FOCUS

MARCHÉ SAINT-HUBERT



La configuration de la voirie a ainsi été revue, avec une inversion des pentes permettant de diriger efficacement les eaux vers l'ouvrage de stockage.

Le choix de revêtements perméables, notamment des pavés enherbés non jointifs, présente plusieurs bénéfices durables :

- une meilleure infiltration des eaux dans les sols ;
- une réduction des volumes d'eaux pluviales dirigés vers le réseau ;
- une limitation des risques de saturation lors des fortes pluies ;
- une amélioration du cadre de vie, contribuant également à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

UNE COORDINATION AVEC LA MODERNISATION DES RÉSEAUX

En parallèle des travaux hydrauliques et d'aménagement urbain, la Ville de Montgeron a procédé à l'enfouissement des réseaux de télécommunication, d'électricité et d'éclairage public. Cette coordination a permis d'optimiser les interventions tout en modernisant durablement les infrastructures du secteur.

Avec cette réalisation, le SyAGE renforce son engagement en faveur d'une gestion durable des eaux pluviales et consolide la résilience du territoire face aux épisodes météorologiques intenses. **Ce chantier, d'un montant de 2,35 millions d'euros, a été cofinancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental de l'Essonne.**

Chiffres clés

MARCHÉ SAINT-HUBERT

220
HECTARES

Superficie
du bassin versant
(Montgeron - Yerres)

COÛT
DE L'OPÉRATION

2,35 MILLIONS
D'EUROS

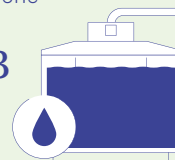
(80% financés par le SyAGE
soit 1,95 M €)



26km
réseau d'eaux
pluviales concerné

Capacité du nouvel ouvrage
de stockage du marché
Saint-Hubert

460M³



FOCUS

CONCY-CHALANDRAY

Plus d'une décennie de travaux pour réduire les inondations

Pendant de nombreuses années, le secteur Concy-Chalandray, situé dans le bassin versant des Roches, a été particulièrement exposé aux inondations lors de fortes pluies. À chaque orage intense, l'eau s'accumulait rapidement et les réseaux d'évacuation, pourtant conçus pour collecter les eaux pluviales, atteignaient leurs limites. Résultat : des débordements réguliers, touchant plusieurs rues de Yerres et de Montgeron, avec des conséquences concrètes pour les habitants.

Ce phénomène s'expliquait simplement : l'eau de pluie ruisselait depuis les hauteurs (le coteau) vers le fond de la vallée. Lors de fortes précipitations, ces volumes arrivaient en masse dans les canalisations d'eaux pluviales, qui ne pouvaient plus tout absorber. L'eau débordait alors en surface et provoquait des inondations.

Le SyAGE s'est mobilisé dès 2014 avec une première série de travaux en amont

L'objectif était de mieux gérer ces apports d'eau en les ralentissant et en les stockant temporairement, afin d'éviter une arrivée trop rapide dans les réseaux. Ces premiers aménagements ont permis d'améliorer la situation, sans toutefois la résoudre entièrement.

Plusieurs phases complémentaires ont été engagées entre 2020 et 2023

Elles ont permis de renforcer les liaisons entre les réseaux, de faciliter la circulation de l'eau et d'augmenter les capacités de stockage temporaire, notamment grâce à la création d'un premier ouvrage de stockage rue de Concy. Concrètement, ces actions ont permis de mieux répartir les volumes d'eau lors des pluies intenses et de limiter les risques de débordement.

En parallèle, un travail important a été mené pour redonner davantage de place à l'eau dans son environnement naturel. En 2023 et 2024, certaines buses ont été rouvertes et le ru de la Navette dans la plaine de Chalandray a fait l'objet d'une vaste renaturation réalisée par le SyAGE. De nouveau connecté à l'Yerres, le ru n'est plus un nœud hydraulique et favorise désormais un écoulement plus fluide et une infiltration naturelle de l'eau dans les sols. L'aménagement d'une zone d'expansion de crues et de zones humides permettent aussi de stocker et ralentir l'eau lors des fortes pluies, tout en contribuant à la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie du site.

Grâce à l'ensemble de ces actions, le secteur est aujourd'hui mieux protégé face aux épisodes pluvieux intenses. Ces diverses opérations illustrent l'intérêt d'une approche globale, combinant aménagements techniques et solutions fondées sur la nature, pour prévenir durablement les inondations et préserver le cadre de vie des habitants.

Près de 20 millions d'euros ont été investis par le SyAGE pour la réduction des inondations dans le bassin versant des Roches, depuis 2014.



FOCUS

RU DE LA NAVETTE

Redonner de la place à la nature pour réduire les inondations

Dans la plaine de Chalandray à Montgeron, le SyAGE a mené un projet de renaturation du ru de la Navette en 2023 et 2024 qui s'inscrit pleinement dans la réduction des inondations du bassin versant des Roches, tout en améliorant durablement la qualité écologique du site.

L'objectif était de redonner au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en lui permettant de retrouver un tracé proche de son lit d'origine au sein de la prairie. Cette démarche s'est accompagnée de l'aménagement et de la restauration de zones humides qui l'entourent, essentielles à la fois pour la biodiversité et pour la gestion des eaux pluviales.

Ces milieux jouent un rôle majeur

Ils retiennent naturellement l'eau et offrent des conditions favorables au développement d'une grande diversité de plantes et d'animaux liés aux milieux aquatiques. Leur restauration a également permis de renforcer les continuités écologiques, en facilitant les déplacements des espèces entre les différents espaces naturels du territoire.

UN FONCTIONNEMENT NATUREL POUR MIEUX RÉGULER LES CRUES

Au-delà de ses bénéfices pour la nature, ce projet a contribué à améliorer la gestion des fortes pluies. La remise à ciel ouvert du ru sur 450 mètres linéaires a permis de réduire les désordres hydrauliques à proximité des habitations et d'améliorer les capacités naturelles de stockage de la plaine de Chalandray. L'eau peut ainsi s'étaler, ralentir et s'infiltrer progressivement, limitant ainsi les risques d'inondation en aval.

Les travaux ont également permis de restaurer un écoulement plus naturel du cours d'eau, et d'améliorer le fonctionnement global du ru et de ses zones humides.

Au-delà de ces bénéfices hydrauliques et écologiques, cette opération a transformé la prairie de 17 hectares en un espace naturel vivant et accessible. Cette restauration a également permis de renforcer la qualité



paysagère et l'attractivité du site pour les habitants et les visiteurs. Les zones humides constituent notamment de véritables îlots de fraîcheur en période estivale. Un cheminement piéton a été ainsi aménagé pour permettre au public de traverser le site, et d'en découvrir toute sa richesse. Ce sont désormais des plantes, des arbustes et des héliophytes qui bordent la rivière, autrefois invisible et inaccessible.

Dans cette opération, la nature a été remise au cœur du fonctionnement du territoire, en devenant une alliée essentielle pour réduire durablement le risque d'inondation, tout en participant à l'enrichissement du cadre de vie.

COÛT DE L'OPÉRATION

2,47

MILLIONS D'EUROS

3 FINANCEURS

- Agence de l'Eau Seine-Normandie – 60%
- SyAGE – 36%
- Conseil départemental 91 – 4%



01. Un cheminement piéton a été aménagé permettant au public de traverser le site

ACTION

INTERACTIONS DES SERVICES

Une convention sur-mesure autour d'un projet partenarial de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre des travaux d'assainissement du marché Saint-Hubert à Montgeron, il est apparu opportun de procéder à la désimperméabilisation du parking de la rue Saint-Hubert à Montgeron.

Le SyAGE a pris en charge la désimperméabilisation au-dessus de son bassin, et la commune a souhaité participer en désimperméabilisant le reste du parking. La commune a profité de ces travaux pour solliciter que soient réalisés dans le même temps des travaux de voirie, à sa charge financière. La convention conclue entre le SyAGE et la commune de Montgeron encadre la réalisation ainsi que la désimperméabilisation et le reprofilage de la voirie attenante. Elle organise le transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux communaux au SyAGE, en distinguant clairement :

- les travaux relevant de la **compétence propre du SyAGE** en matière d'eaux pluviales ;
- les travaux de réaménagement de voirie et de parking relevant de la commune mais confiés au SyAGE par transfert de maîtrise d'ouvrage.

Elle fixe, aussi, la part respective de financement des deux collectivités pour les travaux, la maîtrise d'œuvre et les prestations annexes. À la demande de la commune, un avenant a intégré des travaux supplémentaires sur la piste cyclable et la voirie.

LA DIRECTION JURIDIQUE DU SYAGE SÉCURISE ET FORMALISE CES ACCORDS EN :

- cadrant le transfert de maîtrise d'ouvrage et la répartition des responsabilités ;
- garantissant la conformité des modalités financières et contractuelles ;
- structurant les avenants pour intégrer les besoins nouveaux de la commune sans fragiliser le contrat.

Ce travail contribue à l'efficacité du service public de gestion des eaux pluviales, en permettant un **chantier unique, cohérent et mieux coordonné**, et renforce le partenariat avec les collectivités.

LA COMMANDE PUBLIQUE

UN LEVIER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'INCLUSION

En 2025, le service Commande publique a accompagné la mise en œuvre d'une démarche innovante et responsable à travers le lancement, en octobre, d'un marché d'éco-pâturage.

Ce marché a été structuré en deux lots afin de répondre aux enjeux environnementaux tout en favorisant l'insertion professionnelle

Le premier lot, consacré au pâturage des espaces naturels (île de Prévots à Crosne, Roselière à Montgeron et ZEC d'Oly à Vigneux-sur-Seine), a été attribué à une entreprise spécialisée du secteur, garante du bien-être animal. Le second lot, réservé à un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Rosebrie, porte sur l'entretien par pâturage des espaces verts situés autour des bassins d'eaux pluviales, situés à Brunoy, Crosne, Yerres, et Mandres-les-Roses. Elle concerne une dizaine de travailleurs handicapés.

Dans la continuité de cet engagement en faveur des achats socialement responsables, le service a également piloté un marché réservé à un ESAT pour l'entretien courant des espaces verts des bassins paysagers, des fossés ainsi que des espaces verts des postes de relèvement des eaux pluviales. Cette démarche illustre la volonté de concilier performance du service public, préservation de l'environnement et soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Par son expertise et son accompagnement des services opérationnels, le service Commande Publique contribue ainsi pleinement à la mise en œuvre des politiques de développement durable et de responsabilité sociale de la collectivité.

FOCUS

LE " ZÉRO REJET "

Infiltrer les eaux pluviales plutôt que les évacuer

Face à l'urbanisation croissante et l'artificialisation des sols, l'eau de pluie est de plus en plus dirigée vers les collecteurs publics, or ceux-ci ne sont pas dimensionnés pour recevoir ces rejets supplémentaires. Le risque : mettre en charge les collecteurs lors des épisodes de fortes pluies et générer des débordements.

Par ailleurs, le rechargement des nappes phréatiques, sources d'alimentation en eau potable, ne se fait plus aussi efficacement car la pluie est rejetée dans les réseaux et ne s'infiltrer dans le sol. Les réseaux concentrent davantage, jusqu'au milieu naturel, les pollutions liées aux activités humaines.

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le SyAGE milite pour une gestion intégrée des eaux pluviales, en favorisant leur gestion par infiltration

En 2012, un règlement plus précis impose le principe du « zéro rejet », c'est-à-dire la gestion des eaux pluviales à la parcelle, en recueillant dans un ouvrage perméable, le volume d'eau issu des surfaces imperméabilisées.

Pour limiter les effets négatifs de l'imperméabilisation des sols, il est indispensable de limiter les revêtements imperméables et d'infiltrer dans le sol toutes les eaux pluviales non polluées de façon à réalimenter les nappes et à réduire les inondations. Dans les secteurs peu perméables, les eaux pluviales peuvent aussi être stockées et réutilisées pour l'arrosage par exemple. C'est la raison pour laquelle il est institué le principe du « zéro rejet » dans le règlement du SyAGE.

Aussi, les propriétaires doivent mettre en place tout dispositif évitant le rejet des eaux pluviales dans les ouvrages des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales. Ces dispositifs doivent être dimensionnés pour infiltrer et/ou stocker a minima les eaux d'une pluie de période de retour décennale.

La nature du dispositif à mettre en place dépendant notamment des caractéristiques du sous-sol et du bâti environnant, une étude géotechnique préalable intégrant la gestion des eaux pluviales est fortement conseillée.

Dans le cas où le respect du « zéro rejet » s'avère impossible pour des raisons techniques, réglementaires ou de configuration des lieux, un raccordement peut être accepté à titre dérogatoire.



01

PRESCRIPTIONS

URBANISME

Comprendre l'importance de la gestion des eaux pluviales lors de l'autorisation d'urbanisme

Lorsque vous déposez une autorisation d'urbanisme comme un permis de construire ou une déclaration préalable, vous pensez naturellement à votre projet : maison, extension, aménagement... Pourtant, derrière chaque autorisation d'urbanisme se joue aussi un enjeu essentiel mais souvent méconnu : la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Il s'agit donc d'un enjeu concret pour les habitants du territoire assainissement du SyAGE

POURQUOI PARLE-T-ON D'EAUX PLUVIALES DANS L'URBANISME ?

Chaque nouvelle construction ou aménagement modifie la façon dont l'eau s'écoule : toitures, parkings, voiries imperméabilisent les sols. Cela induit une concentration des eaux pluviales, plus de ruissellement, et des risques accrus d'inondation et de pollution.

C'est pourquoi les prescriptions en matière d'eaux pluviales sont émises dès l'instruction et souvent annexées à l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.).

☞ Voir P46 Zéro rejet.

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE EN 2025

883	AUTORISATIONS D'URBANISME ont été instruites sur le territoire en 2025
-----	---

407	Déclarations préalables (DP)
Certificats d'urbanisme (CU)	62
15	Permis d'aménager (PA)
	Permis de démolir (PD)


384 Permis de construire (PC)

UNE TRANSITION NUMÉRIQUE EN FORTE PROGRESSION

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme mise en place par le SyAGE en 2021 et achevée fin 2025, permet un traitement plus efficace, une meilleure coordination entre acteurs et une transparence accrue pour les usagers.

 PLAT'AU* : UNE PROGRESSION CONSTANTE		
1% des dossiers en 2021	40% des dossiers en 2023	85% des dossiers en 2025

UNE ÉQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Chaque dossier déposé est enregistré par un agent administratif, qui oriente ensuite le projet vers le technicien compétent du service Aménagement. Ce dernier prend le temps d'analyser chaque pièce et de vérifier que le projet respecte bien le règlement du SyAGE, avant d'émettre un avis transmis au service urbanisme de la commune. Si le projet est autorisé et nécessite un raccordement, un autre agent se rend sur place pour programmer les travaux.

Au total, une équipe de 7 agents se tient à la disposition des usagers pour étudier leurs projets et les conseiller à tout moment.

*La loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoit que, depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes et autorisations d'urbanisme des communes de plus de 3 500 habitants sont traitées en ligne via la plateforme numérique PLAT'AU.





0

4

PROTECTION & RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE

LES ENJEUX

FOCUS BARRAGE DE ROCHOPT

TRAVAUX ÎLE PANCHOUT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS

RESTAURATION MARE TOUQUIN

FONTENAY-TRÉSIGNY : ÉTUDES DE FAISABILITÉ

NATURA 2000

ENJEUX

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

UN ENJEU VITAL POUR LE TERRITOIRE

Rivières, zones humides, mares ou étangs sont bien plus que de simples éléments du paysage. Ces milieux aquatiques jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la qualité de l'eau et l'équilibre de nos territoires. Pourtant, au fil du temps, l'urbanisation, les pollutions et les aménagements humains ont profondément perturbé leur fonctionnement naturel.

OBJECTIF

Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques consiste à leur redonner leur capacité à fonctionner naturellement. Derrière cet enjeu se cache une réalité concrète : permettre aux rivières de mieux s'écouler, aux espèces de circuler, aux zones humides de stocker l'eau et aux écosystèmes de retrouver leur équilibre.

UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

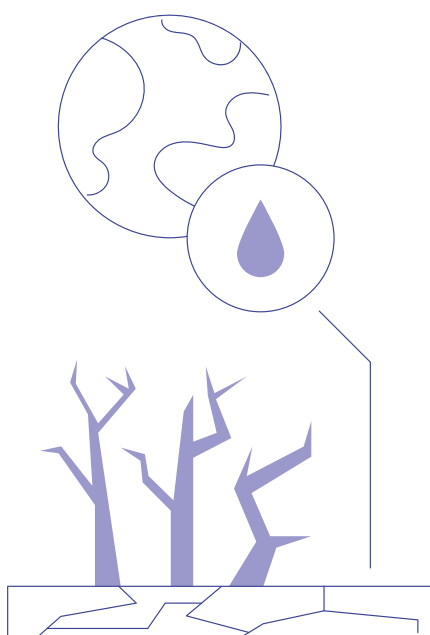


Poissons, amphibiens, insectes, oiseaux et végétation aquatique dépendent directement de la qualité de leurs habitats. Mais les barrages, seuils ou berges artificialisées fragmentent les cours d'eau et empêchent certaines espèces migratrices de se déplacer librement. **Restaurer la continuité écologique permet ainsi de reconnecter les milieux et de redonner vie aux rivières.**

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU



Les milieux aquatiques rendent également un service précieux : ils contribuent naturellement à améliorer la qualité de l'eau. Les zones humides et la végétation des berges **agissent comme de véritables filtres capables de limiter certaines pollutions**, comme les nitrates ou les pesticides. Lorsqu'ils sont dégradés, les phénomènes de pollution et d'eutrophisation s'accroissent. Leur restauration participe donc directement à la préservation d'une ressource en eau de qualité.



DES ALLIÉS NATURELS

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans un contexte de dérèglement climatique, les milieux aquatiques constituent aussi une protection naturelle contre les événements extrêmes. Les zones humides absorbent une partie des eaux lors des fortes pluies et limitent les risques d'inondation. En période de sécheresse, elles restituent progressivement l'eau stockée et contribuent au maintien des débits des rivières.

Ces espaces jouent également un rôle dans la régulation du climat local. Les zones humides stockent du carbone, tandis que la présence d'eau et de végétation participe au rafraîchissement des territoires pendant les épisodes de chaleur. Les milieux aquatiques participent à l'atténuation du réchauffement climatique.

Restaurer les milieux aquatiques, c'est donc agir simultanément pour la biodiversité, la qualité de l'eau, la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique.

FOCUS

BARRAGE DE ROCHOPT

L'Yerres retrouve son cours naturel

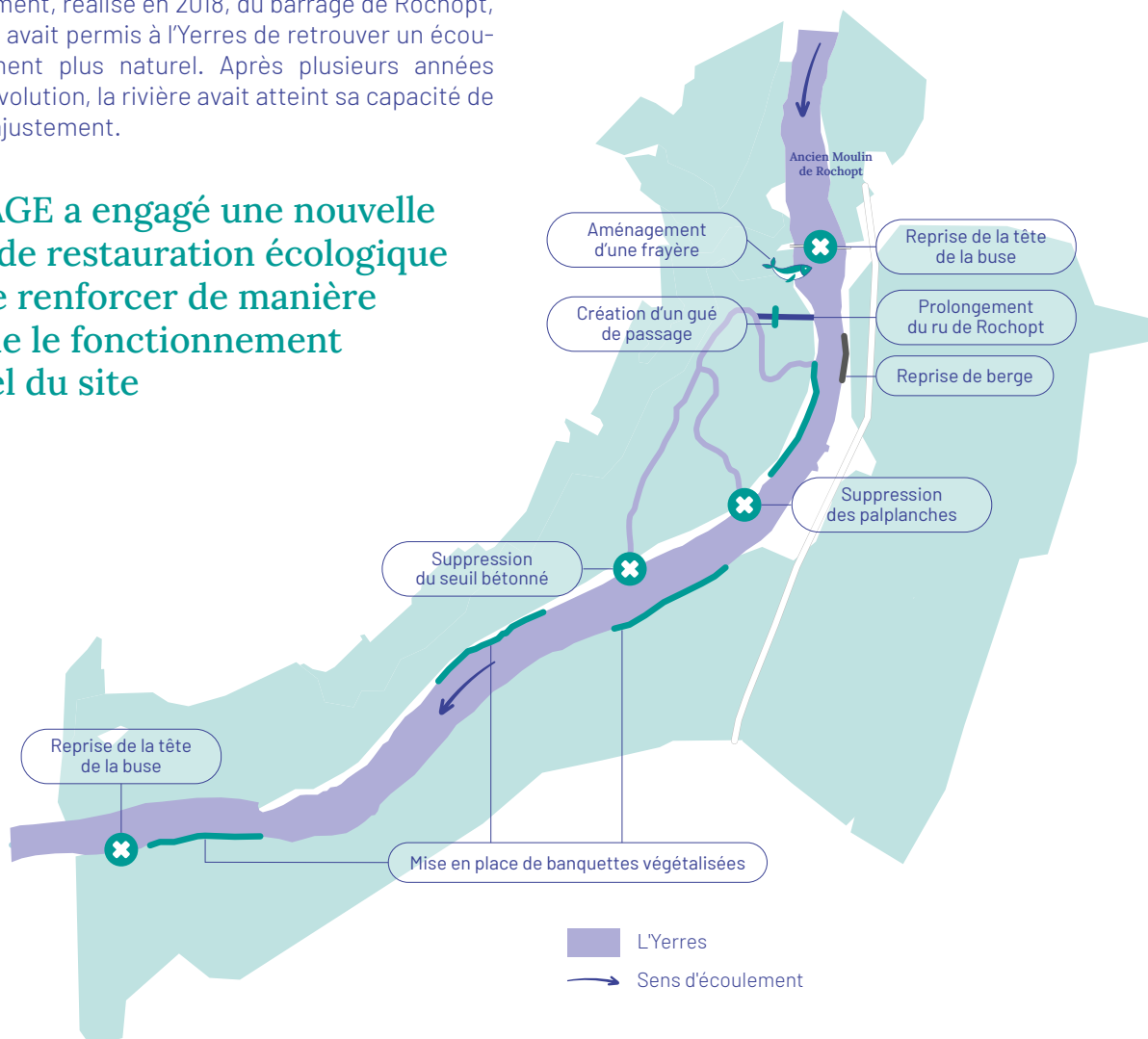
Une étape majeure a été franchie dans la restauration écologique de l'Yerres avec l'achèvement de la première phase de l'opération de renaturation du secteur compris entre le stade du Gord et le barrage de Rochopt, situé à Boussy-Saint-Antoine et Épinay-sous-Sénart, fin décembre 2025.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'abaissement, réalisé en 2018, du barrage de Rochopt, qui avait permis à l'Yerres de retrouver un écoulement plus naturel. Après plusieurs années d'évolution, la rivière avait atteint sa capacité de réajustement.

Le SyAGE a engagé une nouvelle étape de restauration écologique afin de renforcer de manière durable le fonctionnement naturel du site

Le projet poursuit plusieurs objectifs : rétablir la continuité écologique de l'Yerres et de ses affluents, reconnecter les rus de Rochopt et du Gord, favoriser la reconnexion avec les milieux hydrauliques annexes¹, développer la biodiversité locale, améliorer les paysages et offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants.

La première phase des travaux a consisté à mettre temporairement l'Yerres en assec² grâce à l'installation de *big bags*³ et à la création d'un chemin d'accès. Les équipes ont ensuite démantelé le clapet et arasé le radier béton⁴ du barrage de Rochopt afin de rétablir la continuité écologique du cours d'eau.



1/ Milieux annexes : espaces naturels reliés au cours d'eau (mares, bras secondaires, etc.) qui servent d'habitats pour la faune et la flore et contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème. 2/ Assec : situation où une partie d'un cours d'eau ou d'une zone humide est temporairement à sec, généralement en raison d'un manque d'eau. 3/ *Big bags* : grands sacs très résistants utilisés sur les chantiers pour transporter ou stocker des matériaux (terre, sable, gravats, pierres, etc.). 4/ Araser le radier : abaisser ou retirer une partie du fond aménagé d'un ouvrage dans le cours d'eau afin de rétablir un écoulement plus naturel et faciliter la circulation de l'eau et des espèces aquatiques.

FOCUS

BARRAGE DE ROCHOPT



DES BÉNÉFICES ÉCOLOGIQUES
ET PAYSAGERS

Après le retrait des installations provisoires, le lit de la rivière a été réaménagé grâce à l'apport de substrats variés (terre végétale, graviers, sable, enrochements) permettant de diversifier les écoulements et de créer de nouveaux habitats pour la faune aquatique. Le ru de Rochopt a été reconnecté à l'Yerres, contribuant à la recréation d'une zone humide utile à la biodiversité et à la régulation des niveaux d'eau.

Grâce à cette opération,
l'Yerres retrouve progressivement
un fonctionnement plus naturel,
avec des écoulements libres
et variés

Les berges ont été stabilisées et végétalisées afin de limiter l'érosion, tandis que les nouvelles zones humides participent à la filtration naturelle de l'eau et au stockage des eaux en période de crue. Le projet améliore également la qualité paysagère du site et offre un espace plus agréable pour les promenades et la découverte de la nature.

Une seconde phase est prévue en 2026 avec la reconnexion du ru du Gord avec l'Yerres, la création d'une frayère, la renaturation des berges et l'aménagement de l'entrée de site au niveau du stade.

COÛT DE L'OPÉRATION	
1,75	MILLION D'EUROS
1 ^{ère} tranche 550 000 €	2 ^{ème} tranche optionnelle 1,25 million d'€
FINANCEURS	
Agence de l'Eau Seine-Normandie SyAGE Conseil Départemental de l'Essonne	

FOCUS

BARRAGE DE ROCHOPT

Le dévoiement d'une canalisation essentiel à la renaturation du ru du Gord

Avant de pouvoir engager de la renaturation du ru du Gord, deuxième phase de l'opération de restauration de la continuité écologique de Rochopt, une étape technique indispensable doit être réalisée : le dévoiement d'une canalisation d'eaux usées au stade du Gord.

POURQUOI LE CROISEMENT ENTRE LE RU ET LA CANALISATION N'ÉTAIT PAS POSSIBLE ?

Le futur tracé du ru du Gord doit traverser un secteur déjà occupé par une importante conduite d'eaux usées. Les études techniques ont démontré que le croisement entre le futur cours d'eau renaturé et cette canalisation n'était pas réalisable dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'exploitation.

Le projet prévoit la création d'une nouvelle section de conduite au sud du tracé actuel, sur un linéaire d'environ 280 mètres

Ce chantier comprendra également la réalisation d'un chemin d'exploitation permettant d'éviter les pollutions dans une zone renaturée et d'assurer l'accès aux ouvrages pour les opérations de maintenance et de suivi.

Prévue à la fin du premier semestre 2026, cette phase préparatoire constitue une condition essentielle pour permettre ensuite le lancement des travaux de renaturation du ru du Gord dans de bonnes conditions.

Cette opération d'une durée prévue de 4 mois représente un investissement estimé à 1 million d'euros (HT).

Au-delà de l'aspect technique, cette opération met en relief la capacité du SyAGE à concilier gestion des infrastructures souterraines et préservation des milieux naturels. En adaptant les réseaux existants aux projets environnementaux, le syndicat poursuit son engagement en faveur d'un aménagement durable et équilibré du territoire.



01

INVESTISSEMENT ESTIMÉ

1,2

MILLION D'EUROS

FINANCEMENT

- Agence de l'Eau Seine-Normandie – 80%
- SyAGE – 20% (soit 240 000 euros)



TRAVAUX

ÎLE PANCHOUT

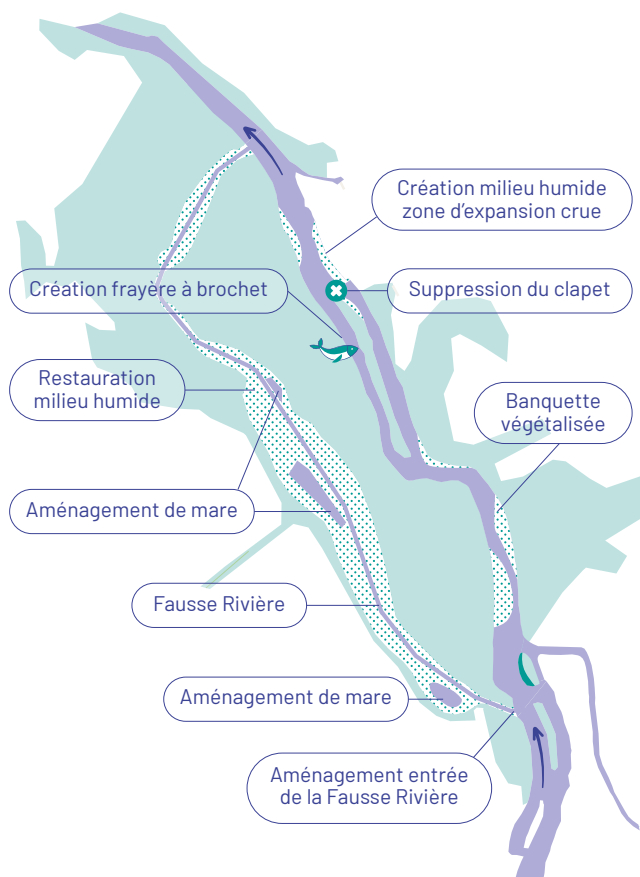
Une métamorphose au cœur de l'Yerres

À Yerres, le chantier de restauration écologique de l'île Panchout s'est achevé après plusieurs mois d'intervention du SyAGE, fin 2025.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale pour restaurer la continuité écologique de l'Yerres. Après l'abaissement du barrage de Céravennes en 2021, cette nouvelle étape tend à permettre à la rivière de retrouver un fonctionnement plus naturel en améliorant la circulation de l'eau, des sédiments et des espèces aquatiques.

Derrière cette renaturation se cachait un chantier particulièrement technique

Une grue de 120 tonnes a été mobilisée pour retirer les anciens équipements hydrauliques ainsi que de nombreux matériaux lourds présents dans le lit de la rivière.



COÛT DE L'OPÉRATION

1,47

MILLION D'EUROS

FINANCEMENT

- Agence de l'Eau Seine-Normandie – **58,5%**
(soit 859 000 Euros)
- Conseil départemental de l'Essonne – **2,5%**
(soit 37 000 Euros)
- SyAGE – **39%**
(soit 574 000 euros)



Des interventions subaquatiques ont également été nécessaires : malgré des températures proches de 0 °C au plus fort de l'hiver, un plongeur spécialisé est intervenu dans l'Yerres pour accompagner les opérations de démontage et de sécurisation du site.

Au fil des travaux, le site s'est profondément transformé, offrant un environnement encore plus agréable pour les promeneurs. L'installation d'un belvédère permet désormais d'observer les nouveaux aménagements : un bras secondaire de l'Yerres accompagné d'une zone humide et de trois mares.

Des banquettes végétalisées ont été installées le long des berges afin de diversifier les habitats et les écoulements, dans le but d'améliorer l'état écologique du cours d'eau.

Un ancien bras mort de l'Yerres a également été réhabilité pour devenir une frayère. Cette zone calme et peu profonde offrira des conditions favorables à la reproduction des poissons et contribuera au retour d'une biodiversité aquatique plus riche.

Au-delà des bénéfices pour la faune et la flore, le projet a permis de redonner vie à une zone humide précieuse pour l'équilibre du territoire. Les plantations et les derniers aménagements paysagers seront effectués en 2026 afin d'accompagner progressivement la recolonisation naturelle du site par la végétation.

TRAVAUX

ÎLE PANCHOUT



Une démarche partenariale pour la continuité écologique à Yerres

Dans le cadre de sa compétence GeMAPI, le SyAGE a conduit un programme de restauration hydromorphologique et de continuité écologique sur l'Yerres, en lien avec la suppression du clapet du barrage de Céravennes à Yerres. Les travaux ont été déclarés d'intérêt général et autorisés au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral, dans le cadre de la mise en œuvre coordonnée des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les travaux ayant lieu en domaine privé, l'Yerres étant un cours d'eau non domanial dont les berges appartiennent aux propriétaires riverains, sept conventions ont été conclues avec les propriétaires riverains autorisant l'exécution, sur et au droit de leurs fonds, des travaux prévus par le programme déclaré d'intérêt général : retrait de protections de berges artificielles, création de banquettes végétalisées, aménagements de berges et interventions ponctuelles en lit mineur.

Chaque convention précise la nature exacte des travaux, leurs modalités techniques et calendaires, les conditions d'accès aux propriétés, ainsi que la répartition des responsabilités et les garanties de remise en état.

La Direction Juridique du SyAGE a conduit et formalisé la négociation des sept conventions individuelles

Adaptées à chaque situation parcellaire, elles ont permis d'obtenir l'accord des propriétaires sans recourir à l'expropriation ni à des procédures contentieuses, tout en encadrant les interventions du SyAGE sur des propriétés privées (clauses d'autorisation, de responsabilité et d'indemnisation le cas échéant).

Ce travail partenarial avec les propriétaires riverains renforce l'acceptabilité locale des opérations de renaturation et de restauration de la continuité écologique, en associant directement les usagers à la transformation de leurs berges. Il sécurise juridiquement les interventions du SyAGE sur des fonds privés, limite les risques de contestation ultérieure et contribue à une mise en œuvre plus fluide des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité au titre de la GeMAPI.

TRAVAUX

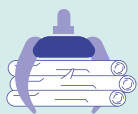
ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Une action essentielle pour préserver les milieux naturels

Les opérations menées cette année ont permis de retirer ou valoriser d'importants volumes de déchets et de végétaux :

42,5 M³ DE BROYAT

(valorisés pour le paillage par les communes)



14,5 STÈRES

(valorisés pour la chauffe par les communes)



10

TONNES d'ordures ménagères

1,1 TONNE DE MÉTAL

28

TONNES DE SOUCHES (bois non valorisable)

21,7

TONNES DE VÉGÉTAUX (non valorisable)



01

UN ENTRETIEN INDISPENSABLE POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS

L'entretien régulier des berges et des rivières est assuré par l'équipe Rivière et joue un rôle majeur dans la prévention des crues. Les embâcles formés par des branches, des souches ou des dépôts sauvages peuvent ralentir l'écoulement de l'eau et provoquer des débordements lors d'épisodes de fortes pluies.

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Les opérations de débroussaillage et de broyage s'inscrivent dans une gestion raisonnée des milieux aquatiques. Les interventions sont adaptées aux périodes de reproduction de la faune et de développement de la flore afin de limiter leur impact sur les écosystèmes.

Cette gestion permet notamment :

- de contenir les espèces invasives (Renouée du Japon...);
- de préserver des zones refuges pour la faune ;
- d'améliorer la qualité des habitats naturels ;
- de maintenir des berges accessibles et sécurisées pour les riverains et les promeneurs.

Avec plus de 21 tonnes de végétaux retirés en 2025, l'action de l'équipe Rivière du SyAGE contribue directement à la restauration et au bon fonctionnement des cours d'eau du territoire.

LA DIG, OUTIL RÉGULATEUR

Pour la Seine-et-Marne, le SyAGE bénéficie d'une déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation des opérations d'entretien de l'Yerres et ses affluents sur domaine public et privé. Cet entretien est assuré sur près de 570 kms de cours d'eaux.

Il concerne, sur une bande de 5 m de part et d'autre du cours d'eau, et à raison d'un passage par secteur tous les 5 ans, les interventions préventives (travaux d'élagage, débroussaillage sélectif, traitement d'espèces indésirables, fauchage des hélophytes, faucardage, coupe d'arbres susceptibles d'être dangereux) et curatives (retrait d'embâcles ou des déchets).

En 2025, 280 000 euros (subventionnés à 70% par l'AESN et le CD 77) ont été consacrés à ces interventions. Ces travaux constituent un appui aux territoires et aux riverains pour la gestion des cours d'eau, sans se substituer aux droits et devoirs des propriétaires, responsables de l'entretien régulier. Cette démarche garantit une continuité des actions à l'échelle du bassin versant, tout en tenant compte des spécificités de chaque secteur.

TRAVAUX	RU FRANÇOIS
----------------	--------------------

À Touquin, le ru François retrouve son cours naturel

Le SyAGE a réalisé des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ru François, à Touquin, en Seine-et-Marne, en septembre 2025. L'ambition était de redonner au cours d'eau un fonctionnement plus naturel afin de préserver durablement la biodiversité, la qualité de l'eau et l'équilibre du milieu aquatique.

Pendant plus d'un siècle, une mare aménagée directement sur le ru François a progressivement modifié le fonctionnement naturel du site. Le ralentissement de l'eau a favorisé l'accumulation de sédiments, l'envasement du lit et la dégradation de la source qui alimentait autrefois la mare. Peu à peu, cet environnement est devenu moins favorable à la faune et à la flore aquatiques.

REDONNER VIE AU MILIEU AQUATIQUE

Pour remédier à cette situation, le SyAGE a engagé un projet visant à déconnecter le ru François de la mare artificielle. L'objectif est de permettre au cours d'eau de retrouver un écoulement plus naturel, tout en recréant une zone humide fonctionnelle et en restaurant la résurgence qui alimente la mare.

L'entreprise prestataire est intervenue pour retirer les sédiments qui obstruaient le lit du cours d'eau, remodeler un tracé aux pentes douces respectant sa forme naturelle et créer une nouvelle berge séparant le ru de la mare. Cette dernière a également été restaurée afin de favoriser le retour d'une végétation typique des milieux humides.

Ce projet a été mené en étroite collaboration avec le propriétaire de la mare et des terres agricoles voisines et s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par le SyAGE pour restaurer les milieux aquatiques du bassin versant de l'Yerres.

Déconnecter un cours d'eau d'un plan d'eau artificiel permet de retrouver un meilleur équilibre écologique

L'eau circule plus librement, les espèces aquatiques peuvent à nouveau se déplacer et les phénomènes d'envasement ou d'eutrophisation, liés à un excès de nutriments favorisant la prolifération d'algues, diminuent. Le cours d'eau devient également plus résilient face aux crues comme aux périodes d'étiage.

En tête de bassin versant, de petites actions peuvent produire de grands effets : remettre l'eau sur son chemin naturel, c'est remettre tout un écosystème en mouvement.

COÛT DE L'OPÉRATION	
61 020	EUROS
FINANCEMENT	
● Agence de l'Eau Seine-Normandie — 50% ● Conseil départemental de Seine-et-Marne — 20% du montant hors études préalables ● SyAGE — 30%	



PROJET

FONTENAY-TRÉSIGNY

Un projet de restauration écologique du Bréon au château

Depuis 2025, le SyAGE mène un projet de restauration de la continuité écologique sur le ru du Bréon, qui traverse les 32 hectares du parc du château de Fontenay-Trésigny, en lien avec la commune et Seine-et-Marne Environnement.

Autour du château, les rus du Bréon et de Monnoury forment un réseau d'eaux longtemps contraint par l'intervention humaine : bras détournés, ouvrages multiples, niveaux modifiés selon d'anciens usages. Autrefois conçus pour alimenter les viviers de la rive droite et maintenir un miroir d'eau sous le château, ces aménagements ont aujourd'hui perdu leur utilité.

Le projet prévoit l'effacement des ouvrages et la restauration complète du réseau hydrographique du parc afin de rétablir la continuité écologique

Il comprend le dérasement des ouvrages hydrauliques, la restauration des cours d'eau et des milieux humides, la création de mares, la réhabilitation des habitats et la mise en place d'un plan de gestion durable des zones humides. Au SyAGE, les actions concernant les milieux aquatiques et hydrauliques ainsi qu'une partie de celles concernant les zones humides. À l'association Seine-et-Marne Environnement, celles concernant les zones humides boisées et, à la Ville, celles relevant de l'accueil du public.

Classé monument historique, le château du duc d'Épernon (XVI^{ème} siècle) a été racheté en 2021 par la société Histoire et Patrimoine, avec le soutien de la commune et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Île-de-France. Dans la continuité, la commune a acquis le parc du Domaine des Sources, doté d'anciennes douves, d'un canal historique, de grandes allées forestières et d'une glacière remarquablement conservée.

Ouvert au public depuis juillet 2023, grâce aux chemins des chemins et des accès réalisés par l'association Initiative 77, le parc offre désormais un joli cadre de promenade où une riche biodiversité et patrimoine se rencontrent.

ÉTUDES DE FAISABILITÉ

SUPPRESSION DU SEUIL DU MOULIN DE VISY

Dans le cadre de ses actions en faveur de la continuité écologique et de la préservation des milieux aquatiques, le SyAGE a engagé des études de faisabilité pour la suppression du seuil du moulin de Visy.

Cette opération, dont les travaux sont prévus en 2026, représente un investissement de 81 317€ (Études MOE = 43 143 € ; Travaux = 38 174€).

Elle vise à améliorer la circulation des espèces aquatiques et le fonctionnement naturel du cours d'eau, tout en contribuant à l'amélioration de la biodiversité locale.

RESTAURATION DU RU DE BRÉON

Le SyAGE poursuit également ses actions de restauration des milieux aquatiques avec le projet de restauration du Bréon et d'amélioration hydraulique du parc de la Grenouillère aux Chappelles-Bourbon. Les études engagées, pour un montant de 86 475€, permettront de définir les aménagements nécessaires afin de mieux gérer les écoulements, limiter les risques d'inondation et favoriser le bon fonctionnement écologique du cours d'eau et de ses abords.



SITE

NATURA 2000 SUR L'YERRES

Protéger la rivière, valoriser le territoire

Le SyAGE est structure porteuse du site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie » depuis le comité de pilotage d'octobre 2023. Le site recouvre 40 km du lit mineur de l'Yerres, de sa source à Guérard jusqu'à Chaumes-en-Brie. Cette Zone de Protection Spéciale est classée au titre de la protection d'une espèce de poissons (le chabot fluviatile) et de deux habitats aquatiques.

L'animation du site s'articule autour d'objectifs et d'actions décrites dans le DOCOB (document d'objectifs).

En 2025, le SyAGE s'est attaché à mettre en œuvre les objectifs prioritaires de ce document cadre

— Dans le cadre de l'objectif de mise en œuvre d'inventaires et du suivi scientifique des espèces, deux pêches électriques complètes ont été réalisées à Bernay-Vilbert et à Argentières. Elles ont permis de confirmer la présence du chabot et de la bouvière sur le site. Cette dernière sera prochainement inscrite à la liste officielle des espèces présentes sur le site Natura 2000 afin de bénéficier d'un meilleur statut de protection.

— L'étude de faisabilité relative au projet de rétablissement de la continuité écologique au droit de la maille d'Argentières s'est poursuivie avec la mise en œuvre d'un test d'ouverture de la vanne durant la période hivernale de 2025.

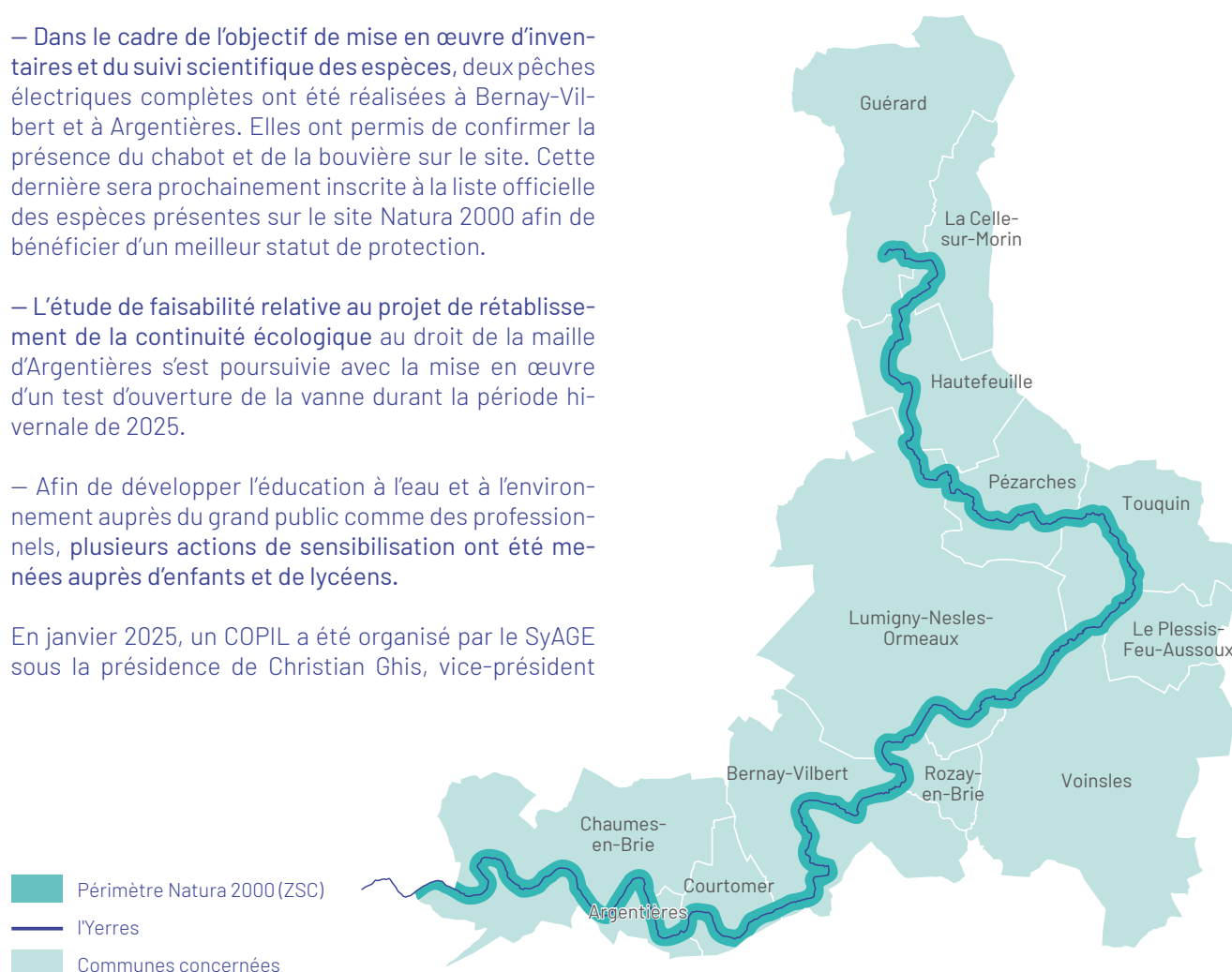
— Afin de développer l'éducation à l'eau et à l'environnement auprès du grand public comme des professionnels, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées auprès d'enfants et de lycéens.

En janvier 2025, un COPIL a été organisé par le SyAGE sous la présidence de Christian Ghis, vice-président

en charge du site : « Natura 2000, ce n'est pas une contrainte administrative supplémentaire, c'est avant tout une démarche qui se veut collective et au service de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du cadre de vie. C'est l'affaire de tous. L'objectif est de préserver la qualité de l'eau et les habitats aquatiques, essentiels à la faune et aux activités locales ».

Parmi les priorités figurent la finalisation et la signature des premières chartes Natura 2000. Elles concrétisent un engagement en faveur de la préservation des milieux naturels.

En 2026, la mise en place d'une signalétique dédiée au site Natura 2000 devrait voir le jour grâce au soutien financier de la Région Île-de-France. Des panneaux seront installés aux entrées des communes et le long de la rivière afin de mieux identifier le site, de présenter les espèces emblématiques associées et de sensibiliser aux enjeux liés à la protection des milieux aquatiques.







0

5

POLLUTION

BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE

LES ENJEUX

FOCUS PETITE FOSSE MONTALBOT

INTÉRACTIONS DES SERVICES

TRAVAUX BAIGNADE EN SEINE

LE DÉFI DES REGARDS MIXTES

TRAVAUX RUE EUGÉNIE-LE-GUILLERNIC

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ENJEUX POLLUTIONS

LE SyAGE RENFORCE SON ACTION

POUR PRÉSERVER LES COURS D'EAU

Si les pollutions ponctuelles des cours d'eau sont aujourd'hui mieux maîtrisées sur l'aval du bassin versant de l'Yerres par l'intermédiaire du service Suivi des Milieux et Bilan (SMB) et la Direction de la GeMAPI, le SyAGE, grâce à l'action conjointe des services SMB, Assainissement Réseaux Publics (ARP) et Assainissement Usagers (AU), concentre désormais son action sur les pollutions chroniques. Mauvais raccordements, infiltrations d'eaux parasites ou débordements lors des fortes pluies peuvent en effet dégrader durablement la qualité des milieux aquatiques et impacter le cadre de vie des habitants.

ÉVITER LES
ERREURS DE
RACCORDEMENT

Parmi les principales difficultés identifiées figurent les **erreurs de raccordement entre réseaux d'eaux usées et réseaux d'eaux pluviales**. Dans certains secteurs, des eaux usées rejoignent encore le réseau des eaux pluviales avant d'être rejetées directement dans le milieu naturel. Invisibles au quotidien, ces pollutions diffuses affectent pourtant durablement l'Yerres et ses affluents.

DES OUTILS POUR MIEUX CIBLER
LES FUTURS TRAVAUX

Pour mieux cibler les actions à engager, le SyAGE doit lancer une nouvelle étude de priorisation des bassins versants dans les prochains mois. Cette démarche permettra de croiser de nombreuses données déjà disponibles (population, occupation des sols, résultats d'enquêtes ou campagnes de mesures) avec de nouveaux relevés réalisés sur les exutoires se rejetant dans l'Yerres. Les données produites et analysées par le service SMB viendront enrichir ce travail afin d'affiner la connaissance des secteurs les plus sensibles. **À terme, ces informations alimenteront un outil cartographique destiné à mieux orienter les interventions et les futurs programmes de travaux.**

DES RÉSEAUX
MIEUX CONNUS

POUR UNE RIVIÈRE MIEUX PROTÉGÉE

ÉVITER LES DÉBOREMENTS
VERS LE MILIEU NATUREL

Autre enjeu majeur : l'intrusion d'eaux pluviales ou d'eaux de nappe dans les réseaux d'eaux usées. Ces apports d'eaux parasites peuvent provoquer la saturation des ouvrages d'assainissement et entraîner des débordements vers le milieu naturel, notamment lors des épisodes pluvieux. Ils peuvent aussi révéler le vieillissement ou les défauts structurels des collecteurs.



DES DIAGNOSTICS PERMANENTS

Pour améliorer la situation, le SyAGE poursuit les études régulières de diagnostic déjà engagées et a lancé **une importante mise à jour du diagnostic permanent des réseaux dans le cadre de la délégation de service public, depuis le second semestre 2025**. Ce suivi dans le temps permettra de mesurer les progrès réalisés, aussi bien sur la réhabilitation des réseaux que sur les mises en conformité des raccordements.

Les fortes pluies restent également un point de vigilance. Lorsque certains ouvrages de dépollution atteignent leurs limites, des hydrocarbures ou des déchets flottants peuvent être rejetés dans les cours d'eau. Un état des lieux complet de ces équipements sera donc engagé afin d'évaluer leur état, leur efficacité et les besoins futurs de réhabilitation.

Enfin, plusieurs secteurs particulièrement sensibles ont déjà été identifiés par les Directions Assainissement et le service SMB comme **futurs sites prioritaires d'intervention**. Parmi eux, la darse de Vigneux-sur-Seine, l'une des zones les plus impactées du territoire qui se distingue par l'importance des enjeux environnementaux qu'elle concentre.

FOCUS

PETITE FOSSE MONTALBOT

Un chantier majeur de dépollution et de restauration de la biodiversité

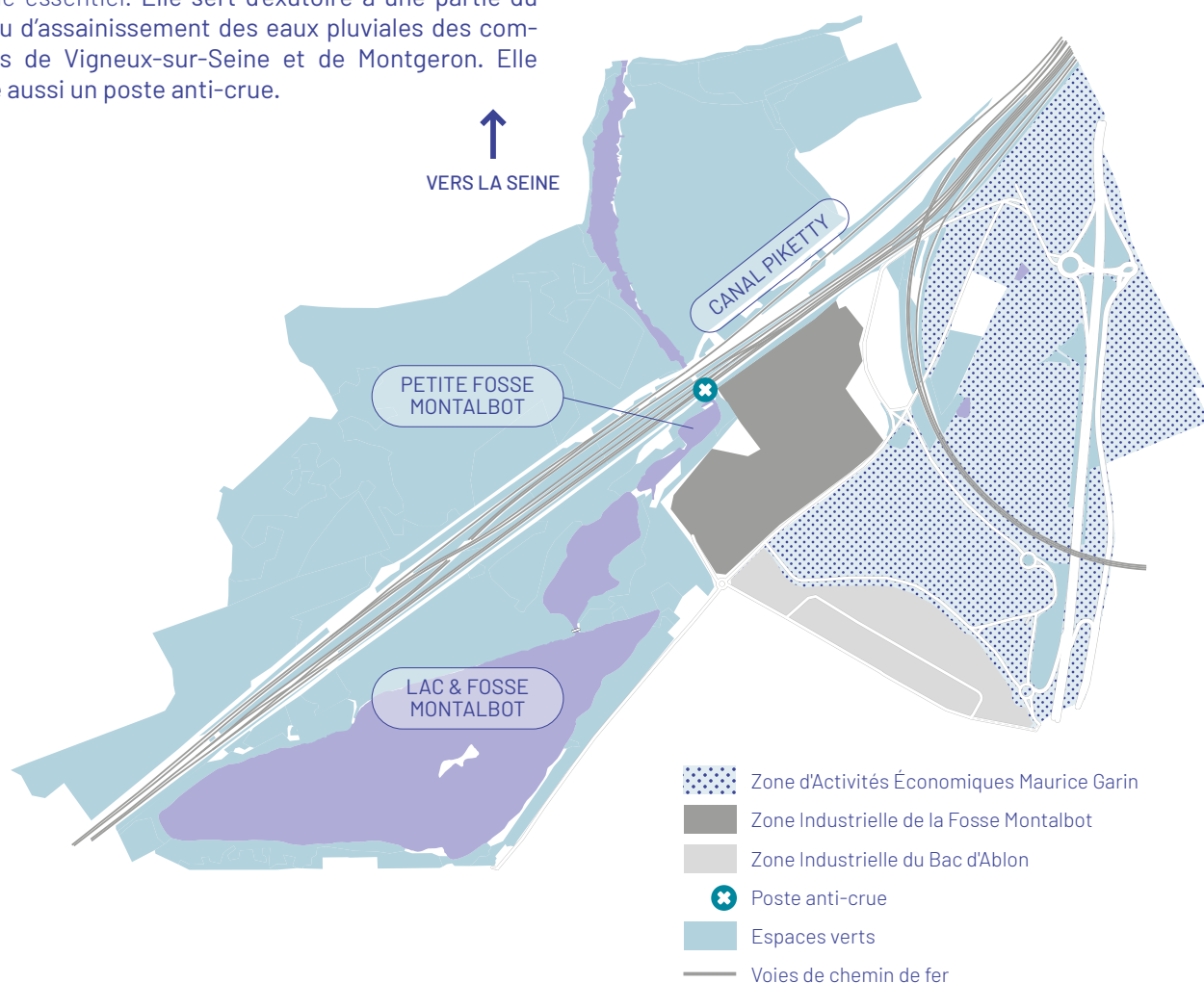
À Vigneux-sur-Seine, la Petite Fosse Montalbot, propriété du SyAGE, qui fait partie d'un ensemble de plans d'eau classé Espace Naturel Sensible, comprenant le lac Montalbot et une fosse intermédiaire dédiée aux activités nautiques, devrait faire l'objet d'un ambitieux projet de dépollution et de restauration écologique, à partir de juin 2026 jusqu'en 2029 voire 2030. Derrière ce site méconnu se cache pourtant un enjeu majeur pour la qualité de l'eau, la biodiversité et la protection de la Seine.

Ancienne sablière transformée au fil des décennies par les activités humaines, la petite fosse joue pourtant un rôle essentiel. Elle sert d'exutoire à une partie du réseau d'assainissement des eaux pluviales des communes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron. Elle abrite aussi un poste anti-crue.

Mais elle est située à proximité immédiate d'une zone d'activité, qui est une source de pollutions supplémentaires que celles transportées par les eaux pluviales et les surverses du ru d'Oly, depuis des années. Hydrocarbures, métaux lourds, déchets flottants, dépôts sauvages et sédiments contaminés s'y accumulent progressivement, fragilisant les milieux naturels et menaçant la qualité des eaux rejetées vers la Seine.

Le site occupe une place stratégique dans un environnement particulièrement sensible

Connectée au canal Piketty, lui-même relié à la Seine, et située à proximité d'un captage d'eau potable, la petite fosse représente un enjeu environnemental et sanitaire de premier plan.



FOCUS**PETITE FOSSE MONTALBOT****UN ESPACE NATUREL FRAGILE
MAIS PRÉCIEUX**

Malgré les pollutions accumulées, le site conserve une biodiversité remarquable. Roselières, zones humides, boisements et plans d'eau abritent de nombreuses espèces d'oiseaux, d'amphibiens, d'insectes et de chauves-souris. Mais cet équilibre reste fragile. La fragmentation des milieux, l'envasement progressif et la présence d'espèces exotiques envahissantes dégradent peu à peu le fonctionnement écologique du secteur.

Les études menées ont révélé l'ampleur de la pollution : près de 8 000 m³ de sédiments contaminés devront être extraits. Certains présentent des concentrations importantes en hydrocarbures, héritées de plusieurs décennies d'activités et aggravées par les crues de 2016 et 2018 durant lesquelles des eaux usées ont été déversées dans la fosse.

Pour répondre à ces enjeux, le SyAGE prévoit un projet global associant dépollution, gestion hydraulique et renaturation écologique. Les études se poursuivront jusqu'en 2027 avant le lancement des procédures réglementaires et des travaux. Ce chantier constitue une étape majeure dans la reconquête écologique des milieux aquatiques du territoire.



01. Des prélèvements de sédiments ont été réalisés dans la Petite Fosse de Montalbot afin de restaurer les milieux aquatiques et d'évaluer précisément le niveau de pollution

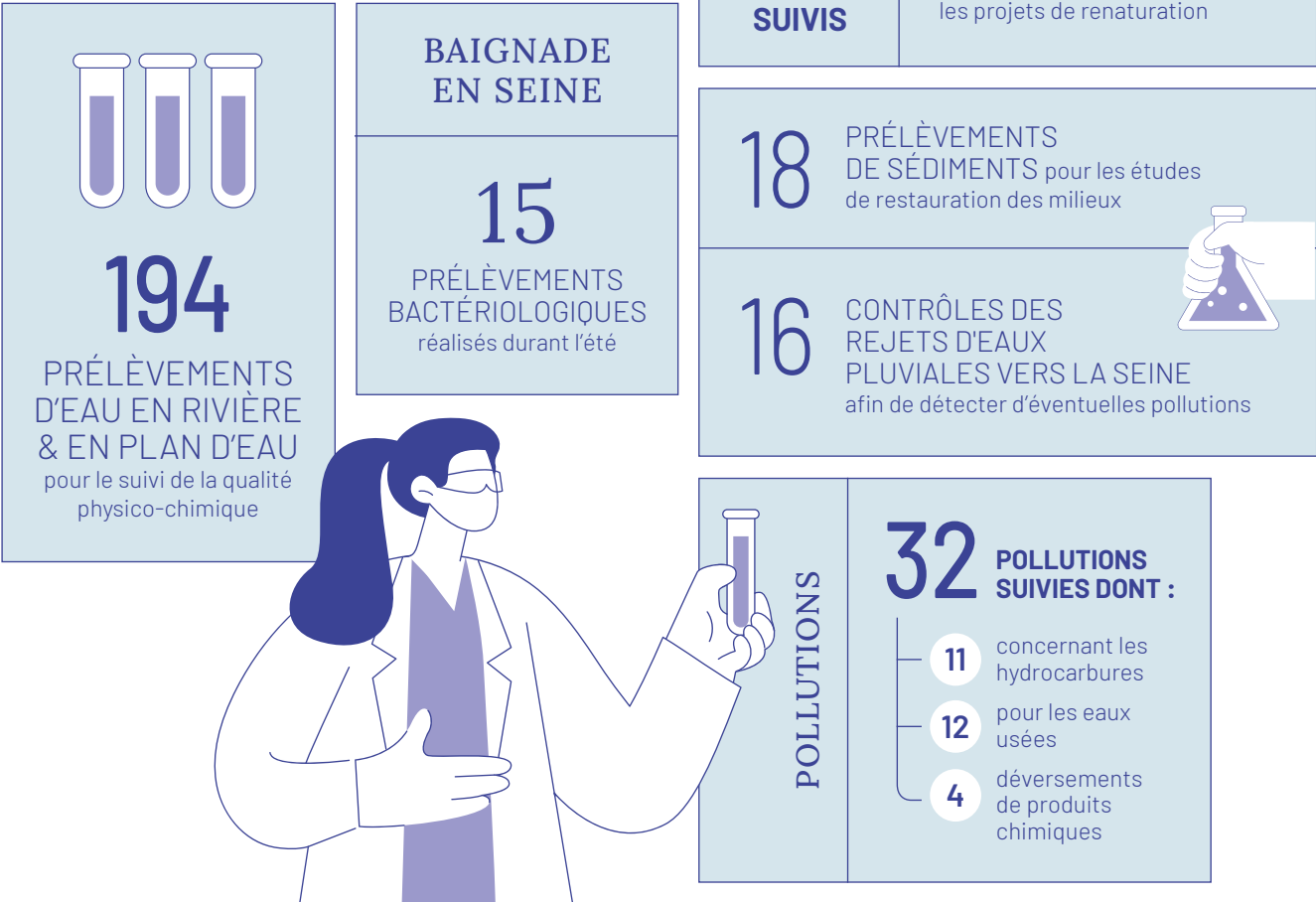
ACTION	INTERACTIONS DES SERVICES
---------------	----------------------------------

**Surveiller, analyser, contrôler :
des missions essentielles
pour préserver les cours d'eau**

Le service SMB (Suivi des Milieux et Bilans) assure la surveillance de l'état des cours d'eau du bassin versant. Sa mission consiste à évaluer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques afin de mieux comprendre leur fonctionnement, de répondre aux exigences réglementaires et d'évaluer les effets des actions menées par le SyAGE en faveur de leur préservation et de leur restauration. Le service intervient également lors de signalements de pollutions afin d'en évaluer l'impact sur les milieux aquatiques et d'accompagner les investigations.

Tout au long de l'année, l'équipe réalise des analyses de l'eau, des sédiments et d'organismes vivants présents dans les rivières. Ces suivis permettent d'identifier les pressions exercées sur les milieux aquatiques, de mesurer leur évolution et d'orienter les projets de restauration écologique.

Chiffres clés
SUIVI DES MILIEUX ET BIODIVERSITÉ EN 2025



TRAVAUX

BAIGNADE EN SEINE

Des travaux accélérés par les Jeux Olympiques de Paris 2024

Rendre possible la baignade dans la Seine à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a représenté un défi environnemental majeur. Pour atteindre cet objectif ambitieux, de nombreux travaux ont été engagés sur le territoire, avec une forte mobilisation du SyAGE, acteur clé de l'amélioration de la qualité de l'eau.

La perspective d'accueillir les épreuves de triathlon, nage libre et para-triathlon dans la Seine a agi comme un véritable accélérateur. Elle a permis d'intensifier les travaux d'assainissement et de renforcer les dispositifs d'aide aux particuliers afin de réduire durablement les pollutions rejetées dans le fleuve.

Sur le domaine public, le SyAGE est intervenu en priorité pour poursuivre la séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de Valenton tandis que les eaux pluviales rejoignent directement le milieu naturel. Cette distinction est essentielle pour limiter les débordements et les rejets polluants lors des épisodes de pluie.

Les équipes ont également supprimé plusieurs regards mixtes, ces ouvrages pouvant favoriser les mélanges entre différents réseaux d'assainissement. En parallèle, un important travail d'identification des eaux claires parasites a été mené dans le secteur du vieux pont à Boussy-Saint-Antoine. Ces infiltrations d'eaux de pluie ou de nappes phréatiques perturbent le fonctionnement des réseaux et augmentent les risques de pollution.

Le SyAGE a aussi conduit des opérations de réhabilitation de collecteurs d'assainissement. **En améliorant l'étanchéité des canalisations, ces travaux réduisent les infiltrations et contribuent indirectement à la qualité de l'eau de la Seine.** À eux seuls, ils représentent près de 8 millions d'euros d'investissement.

D'autres chantiers ont eu un impact direct sur l'objectif « Baignade en Seine », notamment des travaux de séparativité des réseaux rue Eugénie-le-Guillernic et de raccordement au domaine public rue Paul-Painlevé à Villeneuve-le-Roi. Réalisés entre 2019 et 2024, ils ont mobilisé près de 7 millions d'euros supplémentaires.

L'action du SyAGE s'est également étendue au domaine privé. Entre 2019 et 2024, 1 663 mises en conformité d'installations d'assainissement ont été suivies afin de limiter les pollutions domestiques. Pour accompagner les riverains, des aides exceptionnelles ont été déployées grâce à une convention signée en 2020 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Au total, près de 15 millions d'euros ont été investis par le SyAGE pour contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau et permettre le retour de la baignade dans la Seine.

BILAN CONVENTION MANDAT AESN 2020-2024

Aides à la mise en conformité des branchements d'assainissement



BILAN PRIME SOLIDAIRE (AIDE VILLE DE PARIS)



DÉFI

REGARDS MIXTES

Des petits ouvrages sources de pollution à supprimer

Sous nos pieds, le réseau d'assainissement joue un rôle essentiel pour protéger notre environnement et notre qualité de vie. Dans ce système complexe, les regards mixtes posent un vrai défi : ils reçoivent à la fois les eaux usées (provenant des habitations) et les eaux pluviales (issues des toitures et voiries). Ce mélange, qui peut sembler anodin, engendre en réalité des risques importants de débordements et de pollution des milieux naturels, notamment en cas de fortes pluies.

Face à cet enjeu environnemental majeur, et dans le contexte de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques ainsi que des objectifs liés à la baignade en Seine, le SyAGE a engagé une vaste démarche de suppression des regards mixtes sur son territoire.

La première étape a consisté à réaliser un état des lieux précis. Pour cela, les bases de données de l'entreprise délégataire et du SyAGE ont été comparées afin d'identifier et localiser les ouvrages concernés. Ce travail a ensuite été complété par des visites de terrain permettant de confirmer leur existence et leur état.

À l'issue de ce diagnostic, 35 regards mixtes ont été recensés comme prioritaires à traiter sur le territoire du SyAGE

En 2025, ces 35 regards mixtes ont été supprimés dans plusieurs communes. Ces interventions permettent de mieux maîtriser les flux d'eaux, de limiter les risques de pollution et de préserver durablement les rivières et les milieux naturels.

Derrière ces opérations techniques parfois invisibles pour les habitants, c'est un véritable travail de protection de l'environnement qui se poursuit chaque jour au service du territoire.

COMMENT TRANSFORME-T-ON UN REGARD MIXTE EN REGARD D'EAUX USÉES ?

ÉTAPE 1

Retrait du regard et de la dalle supérieure. La partie supérieure en béton est ensuite déposée afin d'accéder à l'intérieur de l'ouvrage. La cloison qui séparait les différents écoulements est également retirée.

ÉTAPE 2

Des travaux de terrassement sont réalisés autour du regard pour permettre son agrandissement. Cette intervention permet de repositionner correctement la canalisation d'eaux usées au centre du regard. Le passage réservé aux eaux pluviales est ensuite fermé grâce à la mise en place d'une canalisation spécifique pour ce réseau.

ÉTAPE 3

Les nouvelles installations sont raccordées aux canalisations existantes à l'aide de pièces de connexion adaptées à différents matériaux. Un dispositif d'accès sécurisé est installé pour les agents. Enfin, une nouvelle dalle et un nouveau tampon en fonte sont mis en place.

COÛT DES SUPPRESSIONS

571 000 €

EUROS

TRAVAUX

RUE EUGÉNIE-LE-GUILLERNIC



Le SyAGE récompensé pour un chantier d'assainissement exemplaire

C'était la dernière opération d'envergure de mise en séparativité des réseaux d'assainissement. Le chantier de la rue Eugénie-Le-Guillernic, à Villeneuve-le-Roi, s'est inscrit dans le cadre du programme « Baignade en Seine », visant à restaurer la qualité de l'eau afin de permettre un retour à la baignade dans le fleuve.

Les travaux réalisés en 2024 ont permis de moderniser ces infrastructures en séparant les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Désormais, les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration de Valenton afin d'y être traitées, contribuant ainsi à une amélioration durable de la qualité de l'eau de la Seine.

Mais un projet qui va bien au-delà de la rénovation des réseaux souterrains

Une large place a également été accordée à la désimperméabilisation de la voirie afin de redonner à l'eau de pluie un chemin plus naturel. Des aménagements spécifiques, comme les entrées de véhicules perméables, les places de stationnement adaptées et les banquettes vé-

gétalisées, favorisent désormais l'infiltration de l'eau dans les sols plutôt que son ruissellement vers les égouts. Ces solutions permettent de limiter les risques de saturation des réseaux lors d'épisodes pluvieux intenses, tout en participant au rafraîchissement urbain et à la préservation de la ressource en eau.

COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION

4,4

MILLIONS D'EUROS

Financés par l'Agence de l'Eau
Seine-Normandie, le SyAGE et la Ville



TRAVAUX DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION

Menés en concertation avec la Ville après les opérations d'enfouissement des réseaux et de réaménagement de la voirie.

Cofinancement de 711 000 euros (TTC).

TROPHÉE ASTEE QUALITÉ RÉSEAUX 2025

Le SyAGE a remporté un prix lors des Trophées Astee Qualité des Réseaux 2025. Une reconnaissance nationale pour ce chantier exemplaire qui met en lumière une opération à la fois technique, innovante et respectueuse de l'environnement, au service des habitants.

01. Le président, Romain Colas, entouré d'Adrien Derain, Valérie Olivier, Caroline Roubertier, Laura Chevalier et des représentants de l'entreprise, lors de la remise du trophée ASTEE

ACTION**CONTRÔLES DES INSTALLATIONS**

Un levier essentiel pour préserver la qualité de l'eau

En 2025, le SyAGE a poursuivi son action de proximité auprès des habitants afin d'améliorer la qualité des réseaux d'assainissement et de protéger durablement les milieux aquatiques du territoire. À travers les contrôles réalisés par le SyAGE, l'objectif est double : accompagner les particuliers dans la bonne gestion de leurs installations et limiter les pollutions susceptibles d'impacter les rivières, les nappes phréatiques et le fonctionnement des ouvrages publics.

Les contrôles effectués permettent de vérifier la conformité des raccordements des habitations au réseau public d'assainissement, notamment lors des ventes immobilières ou dans le cadre de travaux.

Un outil pédagogique important pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques et aux enjeux environnementaux liés à l'eau

En 2025, les services Contrôles et Aménagement ont réalisé pas moins de 1 420 contrôles (hors bâtiments publics et assainissement non collectif). Parmi les installations contrôlées, 747 ont été jugées conformes, tandis que 460 présentaient des non-conformités nécessitant des travaux correctifs. Grâce au suivi engagé par les équipes du SyAGE et à la mobilisation des propriétaires, 297 installations ont été mises en conformité au cours de l'année. Par ailleurs, 643 contrôles ont été réalisés dans le cadre de ventes de biens immobiliers, les ventes immobilières restent un moment pour améliorer le parc existant.

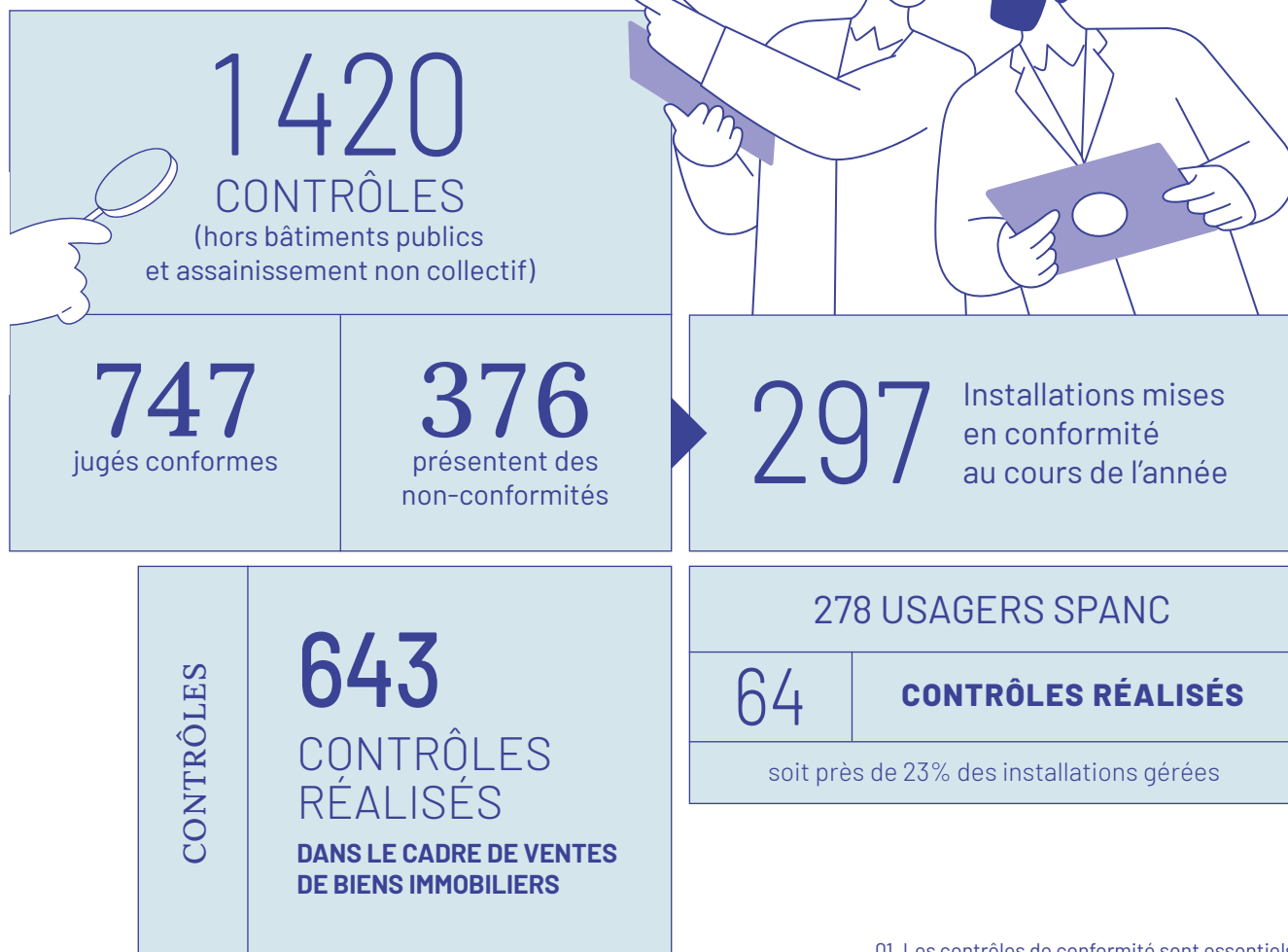
Le SyAGE poursuit également activement sa mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC), indispensable dans les secteurs non raccordés au réseau public. En 2025, le service suivait 278 usagers, et 64 contrôles ont été réalisés, soit près de 23 % des installations gérées. Ce rythme soutenu témoigne de la volonté du Syndicat de maintenir un suivi régulier des dispositifs afin de garantir leur bon fonctionnement et prévenir les risques sanitaires ou environnementaux.



ACTION**CONTRÔLES DES INSTALLATIONS****CES INTERVENTIONS METTENT ÉGALEMENT EN LUMIÈRE LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES SUR LE TERRAIN**

Près de 47 % des contrôles du SPANC ont été réalisés à la suite d'une mise en demeure, illustrant les difficultés rencontrées pour mobiliser certains usagers. Ce constat souligne l'importance de poursuivre les actions de dialogue, d'accompagnement et de pédagogie afin de favoriser la réalisation des contrôles et d'améliorer progressivement la conformité des installations.

À travers l'ensemble de ces actions, le SyAGE confirme son engagement en faveur d'un assainissement performant, d'un service public de proximité et de la préservation durable de la ressource en eau.

**Chiffres clés****CONTRÔLES CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT**

01. Les contrôles de conformité sont essentiels pour améliorer la qualité de l'eau

RÉVISION

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Un outil stratégique pour mieux gérer l'eau

Le zonage d'assainissement, qu'il concerne les eaux usées (EU) ou les eaux pluviales (EP), est un document de planification qui permet d'organiser de manière cohérente la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire.

Bien plus qu'un simple outil technique, il définit les modalités les plus adaptées pour collecter, traiter ou infiltrer les eaux, en tenant compte des spécificités locales telles que l'urbanisation, la nature des sols, les infrastructures existantes ou encore les risques d'inondation. Dans cette logique, le SyAGE s'engage dans une profonde révision de son zonage d'assainissement au second semestre 2026 (pour une durée prévue de 12 mois), afin d'améliorer la performance de ses services et de renforcer l'efficacité globale de la gestion de l'eau sur son territoire.



EAUX USÉES : CHOISIR LA SOLUTION LA PLUS ADAPTÉE

Le zonage des eaux usées a pour rôle de déterminer où les habitations doivent être raccordées au réseau public d'assainissement, et où elles doivent au contraire disposer d'un système individuel de traitement. Ce choix repose sur une analyse technique et économique visant à retenir la solution la plus pertinente pour chaque secteur. Dans les zones denses, le raccordement au réseau collectif est généralement privilégié, tandis que dans les zones plus isolées ou contraintes, l'assainissement non collectif peut s'avérer plus adapté.



EAUX PLUVIALES : CHANGER DE LOGIQUE POUR LIMITER LES RISQUES

Le zonage des eaux pluviales répond à une logique différente mais complémentaire. Il encadre la manière dont les eaux de pluie doivent être gérées afin de limiter le ruissellement et d'éviter la saturation des réseaux. Aujourd'hui, l'objectif n'est plus d'évacuer rapidement l'eau vers les canalisations, mais au contraire de la gérer au plus près de l'endroit où elle tombe, en favorisant son infiltration dans le sol ou son stockage temporaire. Cette approche permet de réduire les risques d'inondation, tout en contribuant à préserver la ressource en eau.



UN OUTIL STRATÉGIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le zonage d'assainissement a des effets concrets pour l'ensemble des acteurs du territoire – habitants, collectivités et aménageurs. Bien qu'il ne constitue pas un document d'urbanisme à part entière, il fixe des règles d'occupation et d'utilisation des sols qui doivent être prises en compte avant toute autorisation d'urbanisme. Il permet aux habitants d'identifier leurs obligations : raccordement au réseau collectif, gestion de l'assainissement non collectif et maîtrise des eaux pluviales à la parcelle afin de limiter les ruissellements.

Pour les communes, il constitue un outil de gouvernance en fixant des règles visant à ne pas aggraver, voire à améliorer, la gestion des eaux pluviales.

Enfin, pour les aménageurs et constructeurs, il précise les conditions d'occupation des sols, notamment en encadrant l'imperméabilisation et en imposant des mesures de maîtrise du ruissellement.



UN REPÈRE CLAIR POUR LES USAGERS

Pour les usagers et les acteurs du territoire, le zonage apporte avant tout de la clarté. Il permet de connaître précisément les obligations à respecter, qu'il s'agisse du raccordement au réseau public ou de la gestion des eaux pluviales à la parcelle. En ce sens, il ne se limite pas à une contrainte réglementaire : il constitue un cadre structurant qui facilite la compréhension, sécurise les projets et contribue à une gestion plus durable et responsable de l'eau.





0 6

PATRIMOINE

BASSIN VERSANT
DE L'YERRES / SEINE



LES ENJEUX
FOCUS PATRIMOINE OUVRAGES
CONTRÔLES ASSAINISSEMENT
INTERACTIONS DES SERVICES
TRAVAUX : ZOOM SUR TROIS CHANTIERS
LA LIAISON VERTE

ENJEUX

SOUS NOS RUES, UN PATRIMOINE INVISIBLE

DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT À PRÉSERVER

Le patrimoine du SyAGE s'étend bien au-delà du regard : 700 km de réseaux d'eaux usées, 600 km de réseaux d'eaux pluviales et des centaines d'ouvrages (postes de relèvement, postes anti-crue, dépollueurs...). Un ensemble discret mais essentiel au bon fonctionnement du service public d'assainissement et à la protection de l'environnement. C'est aussi un patrimoine naturel à entretenir et préserver par la Direction GeMAPI à travers notamment la Liaison Verte, et ses 40 km de promenade en bordure de l'Yerres et du Réveillon.

UNE GESTION

ENTRE DONNÉES TECHNIQUES ET DE TERRAIN

Cette invisibilité constitue un défi majeur. Les canalisations, difficilement visitables, rendent complexe l'évaluation précise de leur état. La gestion patrimoniale repose donc sur une connaissance fine, construite progressivement à partir de données techniques et de terrain.

UNE VISION ACTUALISÉE DU PATRIMOINE

Afin d'améliorer cette connaissance, le SyAGE a structuré depuis plusieurs années une démarche de capitalisation et de valorisation des données. Celle-ci a abouti à **un schéma directeur complet des ouvrages d'eaux usées**, intégrant des enjeux essentiels : baignade en Seine, protection des eaux souterraines, continuité écologique, autosurveillance et accessibilité des réseaux.

Désormais finalisée, cette étude fournit **une vision actualisée du patrimoine et permet de définir les priorités de travaux à moyen et long terme**. Elle constitue également un outil clé pour sécuriser les financements des partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Département de l'Essonne), conditionnés à l'existence d'études récentes et fiables.



MIEUX CONNAÎTRE

POUR MIEUX ANTICIPER

OBJECTIF 1%

L'enjeu est clair : **optimiser chaque euro investi, en intervenant au bon endroit et au bon moment**. Ces résultats alimentent directement le programme pluriannuel d'investissement du Syndicat.

Parallèlement, un important travail de fiabilisation des données est engagé. Avec un taux de renouvellement du réseau d'environ 0,35 % par an, le SyAGE est encore loin de l'objectif de 1 % nécessaire à sa pérennité. Pour y remédier, le Syndicat renforce sa connaissance du patrimoine : mise à jour des dates de pose, amélioration de la connaissance des matériaux, intégration des inspections télévisées dans la cartographie et développement d'un système harmonisé de notation de l'état des ouvrages.

UNE APPROCHE PRÉDICTIVE ET DURABLE

À terme, l'objectif est de **disposer d'un outil prédictif capable d'estimer l'état et la durée de vie de chaque tronçon sur les 18 communes du territoire assainissement**. Cette évolution permettra d'anticiper les renouvellements, d'optimiser les budgets et de mieux coordonner les travaux avec les projets de voirie. En complément, des paramètres environnementaux (nappe, végétation, trafic) seront étudiés afin d'identifier les facteurs de dégradation des réseaux.

Cette stratégie s'accompagne aussi d'une évolution des pratiques internes : **développement de la maîtrise d'œuvre interne** pour les réhabilitations, renforcement des contrôles d'exploitation et montée en compétence des équipes.

À travers cette dynamique, le SyAGE fait évoluer sa gestion patrimoniale vers une approche plus prédictive et durable, au service de la performance des réseaux et du territoire.

FOCUS

PATRIMOINE OUVRAGES

Mise à jour des données patrimoniales pour un réseau d'assainissement plus performant

Dans une démarche d'amélioration continue de la gestion patrimoniale, le SyAGE a engagé un important travail de mise à jour des données de ses réseaux d'assainissement car il n'avait pas d'informations précises en format cartographique.

L'objectif : fiabiliser la connaissance des ouvrages afin de disposer d'une base de données précise pour planifier plus efficacement les interventions et les investissements

Première étape : la mise à jour des dates de pose des réseaux. Pour cela, un outil spécifique de cartographie a été développé par le service de Gestion de l'Information Géographique (GIG) du Syndicat. Il a permis à la Direction Assainissement des Réseaux Publics de délimiter des secteurs géographiques et d'y associer des informations précises telles que les périodes de pose. Le service GIG travaille également sur une manière d'utiliser les dates de construction des bâtis pour les associer aux dates de pose des canalisations. Résultat : des données harmonisées et structurées à l'échelle du territoire.

Les informations ont été consolidées grâce à un travail collaboratif, notamment en s'appuyant sur l'expertise d'anciens agents du Syndicat ayant participé à la réalisation des ouvrages. Leur connaissance du terrain et de l'historique des ouvrages a permis de compléter et de fiabiliser des informations parfois incomplètes ou dispersées.

Parallèlement, des levés de terrain (mesures) ont été lancés afin d'améliorer la précision de la localisation des réseaux et de les faire évoluer vers une classification en classe A (précision de localisation moins de 40 cm), conformément à la réglementation en vigueur. Cette étape constitue un enjeu majeur en matière de sécurité des interventions et de qualité des données géographiques.

Autre avancée importante : la comparaison des bases de données du SyAGE avec celles de l'entreprise délégataire. Cette analyse a permis d'identifier et de corriger les écarts, aboutissant à une base de données unique, plus cohérente, fiable et précise.

Grâce à l'ensemble de ces actions, le SyAGE dispose d'une meilleure connaissance de son réseau d'assainissement. Un atout majeur pour anticiper les besoins, optimiser la maintenance et l'entretien des ouvrages et accompagner les projets futurs.



CONTRÔLES

ASSAINISSEMENT

Des contrôles essentiels pour des réseaux durables

Les branchements d'assainissement jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des réseaux du SyAGE. Chaque raccordement réalisé aujourd'hui constitue le patrimoine d'assainissement de demain : une fois créés, ces ouvrages intègrent le périmètre affermé du contrat de délégation de service public (DSP) et devront être entretenus, surveillés et exploités pendant plusieurs décennies.

C'est pourquoi le SyAGE porte une attention particulière à la qualité des raccordements et à la bonne séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Chaque année, de nombreux contrôles de séparativité sont réalisés en domaine privé afin de vérifier la conformité des installations avant leur intégration au patrimoine public exploité.

Identifier les mauvais raccordements susceptibles de perturber durablement le fonctionnement des ouvrages

Au-delà de la conformité réglementaire, l'enjeu est donc patrimonial : garantir des ouvrages fiables, durables et adaptés aux besoins futurs du territoire.

Lorsqu'un projet est envisagé, le SyAGE instruit l'autorisation d'urbanisme afin de vérifier la conformité réglementaire ainsi que les éventuels raccordements nécessaires. En effet, chaque parcelle desservie par un réseau doit bénéficier de son propre branchement. Si celui-ci n'existe pas, le SyAGE réalise les travaux de viabilisation en proposant un tarif forfaitaire de 4 866 € (montant 2025), alors que ces travaux atteignent souvent 20 000 €. Si le branchement existe déjà, il sera examiné et réhabilité s'il n'est pas en bon état.

En 2025 :

- 883 autorisations d'urbanisme ont été instruites ;
- 39 branchements neufs d'eaux usées ont été réalisés, représentant plus de 625 000 € de travaux ;
- 4 branchements neufs d'eaux pluviales ont été créés ;
- 37 branchements d'eaux usées ont été réhabilités pour un montant supérieur à 559 000 €.

Chaque intervention contribue à renforcer et moderniser le réseau public d'assainissement exploité dans le cadre du contrat de DSP.

Parallèlement, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) permet d'accompagner cette dynamique de développement et d'entretien du patrimoine.

En 2025, 199 dossiers de PFAC ont été instruits, générant plus de 1,1 million d'euros de recettes destinées au financement des infrastructures publiques d'assainissement.

À travers ces opérations de contrôle, de création et de réhabilitation des branchements, le SyAGE agit ainsi pour construire un patrimoine d'assainissement pérenne, performant et capable de répondre durablement aux besoins des communes et des habitants.

POUR RÉSUMER

4 866€

(montant forfaitaire 2025)
alors que ces travaux
atteignent souvent 20 000 €

883

AUTORISATIONS
D'URBANISME instruites

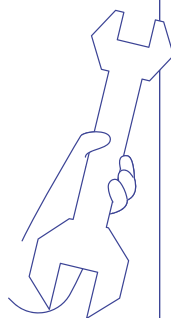
39 branchements neufs
d'eaux usées réalisés

COÛT DES TRAVAUX
625 000 €

4 branchements neufs
d'eaux pluviales créés

37 branchements
d'eaux usées réhabilités

COÛT DES TRAVAUX
559 000 €



199

dossiers de PFAC
instruits générant
**+ DE 1,1 MILLION D'EUROS
DE RECETTES**

MOYENS

INTERACTIONS DES SERVICES

Des moyens
au service des missions

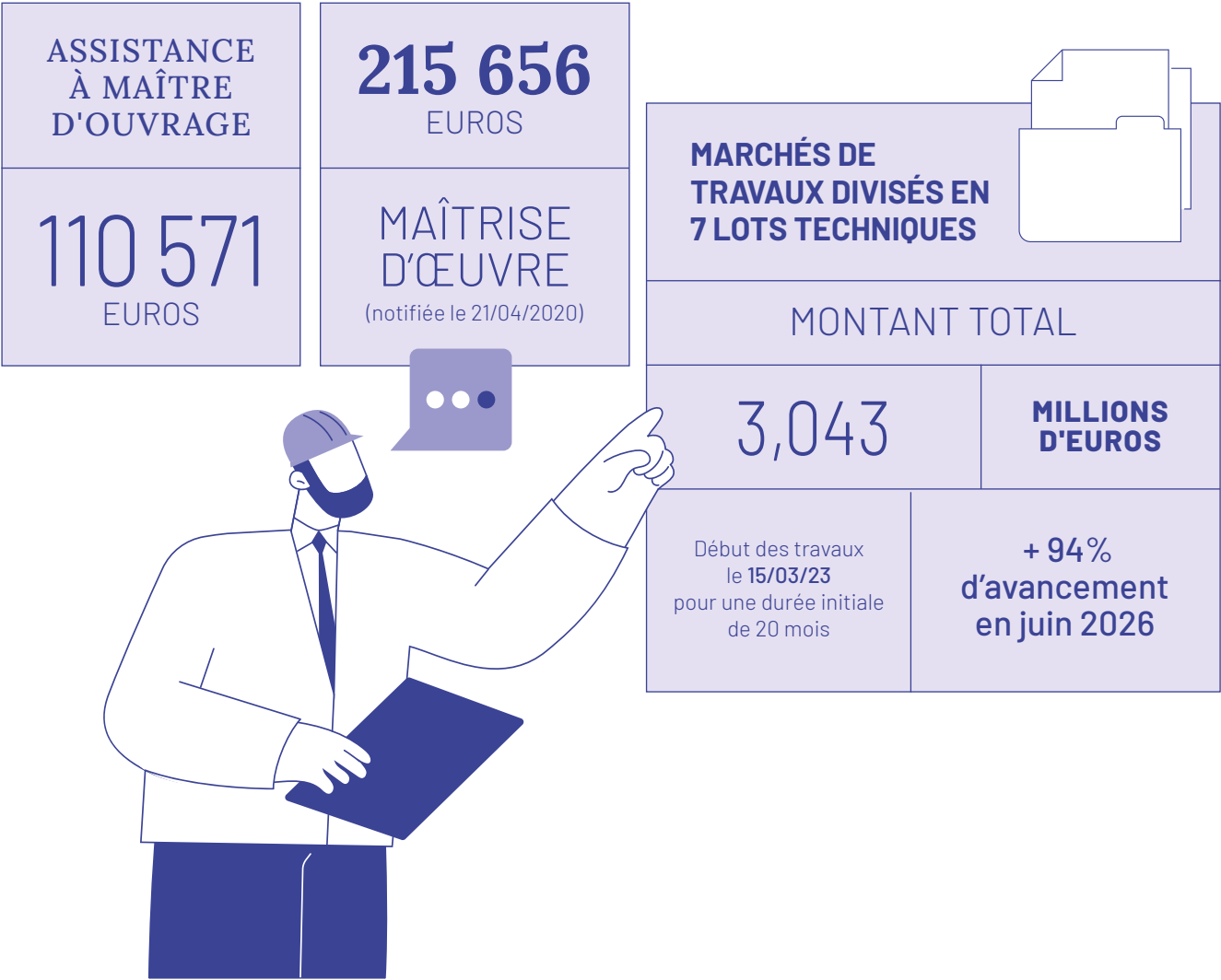
La Direction de l'Administration Générale travaille en transversalité avec l'ensemble des services en mettant à disposition le matériel et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et à l'exercice de leurs missions.

Elle gère et assure la maintenance du siège de la collectivité, du réseau informatique, de la flotte automobile, de la téléphonie, des contrats et marchés y attachés.

Elle a également en charge l'accueil du public, la gestion du courrier et des salles, l'organisation des séances des Comités, des Bureaux syndicaux et des Commissions durant lesquelles les agents sont présents, ainsi que l'accueil des élus.

Chiffres clés
LES TRAVAUX DU SIÈGE DU SyAGE

En 2025, la DAG a également géré au quotidien les grands travaux du siège du SyAGE (isolation, réaménagement et extension), en lien avec la Commande publique pour le suivi financier.



TRAVAUX	ZOOM SUR TROIS CHANTIERS
----------------	---------------------------------

Trois chantiers de modernisation des réseaux d'assainissement

Afin de garantir la fiabilité, la performance et la pérennité des infrastructures d'assainissement, une dizaine de réhabilitation a été engagée en 2025. Ces travaux répondent à des enjeux essentiels : prévenir les dysfonctionnements, améliorer l'écoulement des eaux usées et accompagner les projets de renouvellement urbain. Retour sur les trois principaux chantiers.



AVENUE PIERRE-BROSSOLETTE À DRAVEIL

Les travaux de renouvellement du transport d'eau potable ont révélé de nombreuses dégradations sur les collecteurs du SyAGE, bloquant la réalisation du chantier. Il s'agit donc d'un projet de réhabilitation préalable à la poursuite des opérations d'adduction d'eau potable. Le réseau d'eaux usées de l'avenue Pierre-Brossolette a été réhabilité entre la rue Jeunon et l'avenue de Mainville.

COÛT DES TRAVAUX	
1,24	MILLION D'EUROS

RUE BELLEVUE À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Ce secteur est un "point noir" de l'exploitation en raison des problèmes d'écoulement réguliers sur les réseaux d'eaux usées (obstructions / refoulements etc..). Les ITV (inspections télévisées) réalisées ont montré un réseau extrêmement dégradé qui pourrait expliquer les désordres rencontrés par certains riverains. En outre, celui-ci paraît sous dimensionné. Le but a donc été de mettre en place un réseau d'eaux usées correctement dimensionné et d'une pente améliorée permettant un bon écoulement des effluents.

TRAVAUX DE MISE EN PLACE	
280 mètres linéaires de canalisation	49 boîtes de branchement

COÛT DES TRAVAUX	
1,21	MILLION D'EUROS

RUE JULES-FERRY À VILLENEUVE-LE-ROI

Dans le cadre des travaux du programme de restructuration de la voirie menés par la commune, le SyAGE doit intervenir en amont afin de réhabiliter les réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Les travaux consistent à remplacer 23 mètres linéaires de canalisation et 20 mètres linéaires en tranchées ouvertes et à reprendre 22 branchements d'eaux usées et 13 d'eaux pluviales ainsi que 360 mètres linéaires de canalisation et 240 par la technique de chemisage (travaux sans tranchée).

MONTANT ESTIMÉ DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	
1	MILLION D'EUROS

TRAIT D'UNION	LA LIAISON VERTE
----------------------	-------------------------

Un patrimoine naturel à préserver et à partager

Au fil de l'Yerres et de ses paysages, la Liaison Verte constitue l'un des patrimoines naturels emblématiques du SyAGE. Véritable trait d'union entre nature, promenade et biodiversité, elle offre aux habitants un cadre privilégié pour se déplacer, se détendre et redécouvrir la richesse écologique du territoire sur quarantaine de kilomètres au bord de l'eau. Elle permet de relier Varennes-Jarcy à Crosne le long de l'Yerres et Marolles-en-Brie à la commune de Yerres, le long du Réveillon.

Passerelles en bois, chemins aménagés, zones humides et berges préservées composent cet espace vivant, accessible à tous, où cohabitent activités humaines et milieux naturels sensibles. Tout au long de l'année, le SyAGE agit pour préserver ce patrimoine commun : sécurisation des cheminements, rénovation des ouvrages, protection de la biodiversité et amélioration du confort des usagers.

Ces interventions participent à la valorisation durable d'un espace naturel devenu incontournable pour les habitants du territoire



MONTGERON : UN NOUVEAU PLATELAGE DANS LA ZONE HUMIDE DE CHALANDRAY

À Montgeron, le SyAGE a rénové les 208 mètres de platelage en bois sur la Liaison Verte, au cœur de la zone humide de Chalandray, en mars 2025. Cette passerelle permet aux habitants de se promener au plus près de la nature tout en protégeant les milieux fragiles. En évitant le piétinement des sols humides, elle contribue à préserver la faune, la flore et l'équilibre de cet écosystème remarquable situé en bord d'Yerres. Les travaux réalisés avaient été sécurisés et balisés afin de limiter les impacts sur les milieux naturels. Les matériaux et les aménagements ont été pensés pour durer dans le temps tout en s'intégrant harmonieusement au paysage naturel.

COÛT DE L'OPÉRATION	
230 000	EUROS

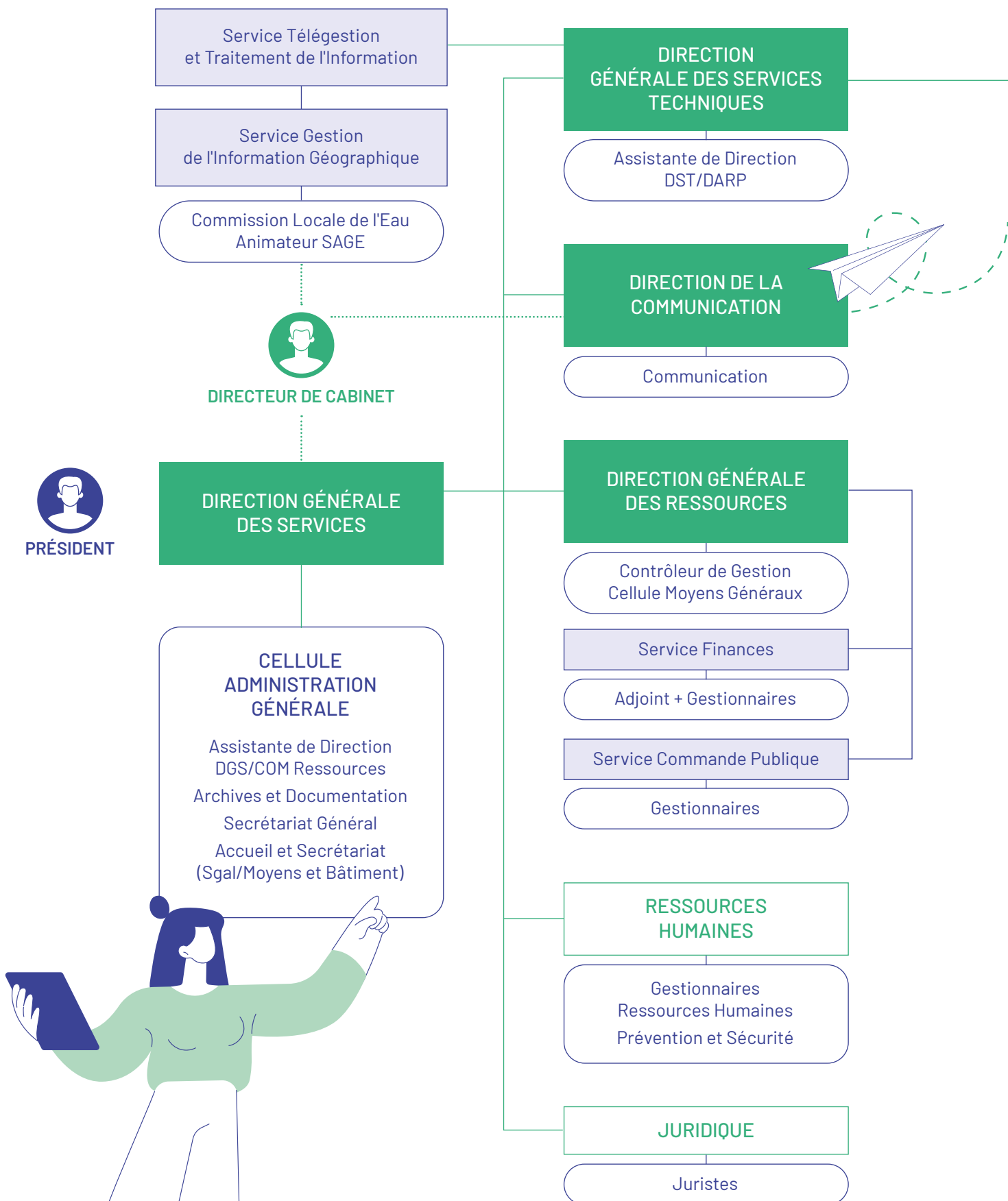
BOUSSY-SAINT-ANTOINE : UN CHEMIN PLUS SOLIDE ET PLUS DURABLE

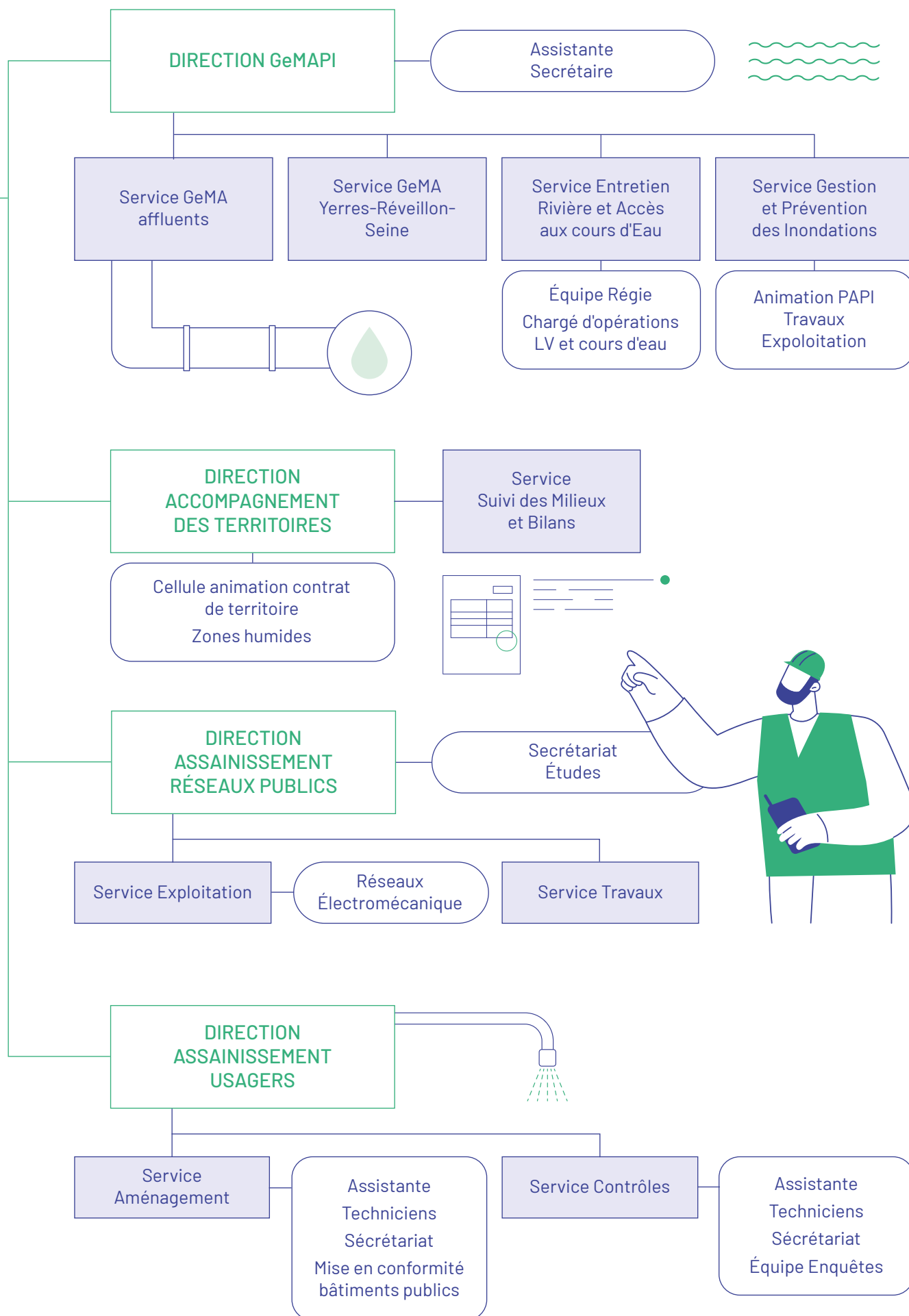
Après les fortes crues d'octobre 2024, une partie de la Liaison Verte de Boussy-Saint-Antoine avait été fortement endommagée. Sur près de 50 mètres, le chemin situé près du parc de la mairie était devenu difficilement praticable pour les promeneurs. Dix jours de chantier ont été nécessaires pour rendre cet espace de nouveau accessible au public.

COÛT DE L'OPÉRATION	
26 136	EUROS



ORGANIGRAMME DU SyAGE







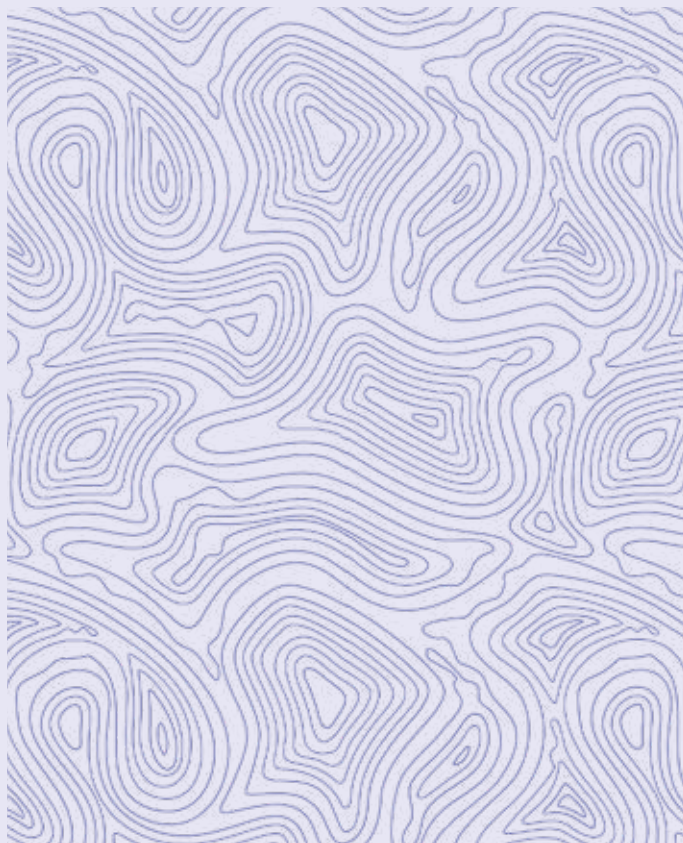
Le SyAGE

Le SyAGE, EPAGE de l'Yerres, est, au 31 décembre 2025, un syndicat mixte auquel adhèrent 28 communes et 24 groupements de collectivités territoriales. Le nombre de communes présentes sur le territoire du SyAGE s'élève à 118.

Depuis 70 ans, le SyAGE agit pour une gestion durable et intégrée de la ressource en eau. Il est l'acteur incontournable de la politique de l'eau du bassin versant de l'Yerres / Seine.

Un tel regroupement permet aux collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément.

Le SyAGE est présidé par Romain Colas (Maire de Boussy-Saint-Antoine et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine).



Directeur de la publication : Romain Colas
Directeur de la communication : Aurélien Bernicchia
Auteur : Jean-Michel Edouard
Photos : Alexandre Bonnemaison, Julie Framery,
Virginie Loudier, Jean-Michel Edouard
Mise en page : Isabelle Caminade - www.igraphyou.fr
Impression : Desbouis-Gresil

 www.syage.org
 www.facebook.com/Syagesyndicat
 www.instagram.com/syagesyndicat
 www.linkedin.com/company/syage91
 www.youtube.com/@SyAGEMontgeron



Le peigne est une technique de génie végétal pour consolider les berges, ici à Villecresnes



**PRÉSERVER
LA QUALITÉ
DE L'EAU**

UNE URGENCE
ENVIRONNEMENTALE
ET UN ENGAGEMENT
COLLECTIF

Ce qui est jeté par terre
ne disparaît pas... mais termine
sa course dans les rivières.

 **SYAGE**
EPAGE DE L'ERRES